

CHAPITRE IV

La confusion des ordres au moment du débarquement allié (6 - 14 novembre 1942)

La détection dès le 6 novembre d'importants convois alliés à Gibraltar, le débarquement anglo-saxon en Algérie et au Maroc le 8 et l'arrivée de troupes allemandes à Tunis le lendemain placeront les chefs militaires, et le général Barré (CSTT) tout spécialement, devant un choix que les ordres et contre-ordres émanant des autorités politiques et militaires rendront encore plus difficile. Quels plans appliquer ? A l'encontre de quel ennemi ?

Alors qu'il s'agit d'agir vite, la présence fortuite de l'amiral Darlan à Alger, les actions dissidentes des généraux Bethouart et du colonel de Monsabert, l'arrivée du général Giraud, l'emploi de filières différentes pour la transmission des ordres et des directives vont encore ajouter à la confusion.

Pour mieux en prendre la mesure, le meilleur procédé a paru être de présenter chronologiquement les principaux messages échangés entre les diverses autorités et figurant dans les archives du SHAT et du SHM. Un minimum seulement de commentaires ou de précisions ont été ajoutés lorsqu'ils sont apparus indispensables à la compréhension ou à la cohérence avec d'autres événements. En outre, certains messages ont été résumés.

Pour faciliter la lecture, les textes ou résumés d'origine française sont présentés en caractères normaux, les citations sont entre guillemets ; les textes germano-italiens sont en italique, et les commentaires en petits caractères.

Les sigles principaux d'origine et de destination sont donnés ci-dessous :

Amté Fse
CEC FM

COMAR ORAN,
CASA

Amirauté française (amiral Auphan, Vichy).
Commandant en chef forces maritimes (amiral Auphan).
Commandement Marine Oran, Casablanca (amiral Michelier).

PM/4 ^e Rég.	Préfet maritime 4 ^e région maritime (amiral Moreau, Alger).
Amiral FHM	Amiral commandant les forces Haute-Mer (amiral de Laborde).
CC AFN	Commandant en chef en Afrique du Nord (général Juin).
Cdt 19 ^e RM	Commandant 19 ^e région militaire (général Koeltz).
CSTT	Commandant supérieur des troupes de Tunisie (général Barré).
DFA	Délégation française d'Armistice à Wiesbaden.
DSA	Direction des Services de l'Armistice (Vichy).
DWSTK	Deutsche Waffenstillstandskommission (Commission allemande d'armistice à Wiesbaden).

A noter que les voies « Marine », plus sûres, sont très souvent utilisées par et pour des correspondants divers.

Ces différents messages figurent, pour leur plus grande part :

1° Au SHAT, dans le carton 2 H 124, et dans le dossier n° 105 WE 1A (archives allemandes).

2° Au SHM dans les cartons TT 001 et TT 002.

*

* *

Heure
GMT

6 NOVEMBRE

- 11.30 Amté Fse à PM/4^e Rég. — N° 17785 Ext. Ugt.
« En raison appareillage importante force britannique reconnaissance aérienne immédiate dans Est méridien Alboran. »
- 16.42 Amté Fse à PM/2^e Rég., PM/4^e Rég. COMAR-CASA, AFHM. — N° 58494 Ugt.
« En raison présence Méditerranée occidentale importante force navale britannique incluant porte-avions suspendre navigation aérienne de jour entre Marseille et Alger. Commissions d'armistice renseignées. »
- 16.45 Amté Fse à PM/4^e Rég., COMAR BIZERTE et ORAN, PM/3^e Rég., AFHM, COMAR-CASA. — N° 58493 Ext. Ugt.
« Adoptez immédiatement régime MENACE. »
- 17.56 Amté Fse à PM/4^e Rég., COMAR ORAN. — N° 58499 Ext. Ugt.
« Adoptez immédiatement régime DANGER pour secteur Oran. »
DFA à DSA. — N° 2091

Par ce message l'OKW signifie au commandement français qu'une force d'avions allemands survolera le territoire non occupé, le 7 novembre, en direction de la Méditerranée, pour être utilisée contre les escadres anglaises dont les objectifs restent encore indéterminés.

CEC FM à Chef EMG de l'Armée, Forces Maritimes, Aériennes, général de Lattre de Tassigny 16^e DM. — N° 119

« Renseignements reçus par CEC laissent subsister hypothèse action britannique à bref délai sur littoral français méditerranéen. En conséquence, Cdt Théâtre Opérations Provence et Cdts secteurs littoral se tiendront prêts à prendre leur commandement (...) soit sur ordre du CEC, soit sur leur initiative en cas d'agression effective sur un point quelconque du littoral métropolitain. »

7 NOVEMBRE

- 10.55 CC AFN à GUERRE/EMA.3 VICHY. — N° 2417
Rend compte des mesures d'alerte prises en Oranie et au Maroc à la nouvelle - nuit du 2 au 3 - de la présence d'importantes forces navales britanniques à Gibraltar et à l'annonce - 6 novembre - de leur départ vers l'Est.
- 11.15 CC AFN à Cdt XIX^e Rég. ALGER. — N° 2418
Mise en alerte des troupes de Constantine exclusivement.
- 11.50 CC AFN à CSTT TUNIS. — N° 2422
Mise en alerte des troupes de Tunisie à l'exception de la garnison du KEF.
- 18.15 DFA à DSA. — N° 2109
Dans le cadre de l'opération aérienne annoncée dans TG. 2091 du 6 et dont l'altitude et l'itinéraire ne peuvent être précisés, la Commission allemande d'armistice autorise le gouvernement français à suspendre durant la nuit les consignes de neutralisation de la DAT, la levée définitive pouvant intervenir dans la journée du 8. Autorisation donnée, sauf pour Bizerte.
- 22.25 CC AFN à CSTT. — N° 2438
Mise en place pour le 8 novembre à 08.00 du premier échelon éléments prévus pour défense ports et plages subdivisions Tunis, bases aériennes, et zones atterrissables. Maintien en alerte autres éléments de la subdivision.
- 23.25 CC AFN à GUERRE/Cabinet/VICHY et à Amiral. CEC — N° 2440
Fait suite au TG. 2417 et rend compte des mesures complémentaires prescrites le 7 en fin de journée par TG. 1093/A

de CEC Forces militaires Vichy, signé Revers.

Dans la journée le président Laval a dicté à M. Rochat le document suivant, remis par le général Delmotte au vice-amiral Bourragué :

« Les événements qui doivent se dérouler actuellement dans la Méditerranée obligent le gouvernement français à appeler de la manière la plus instante l'attention de la commission d'armistice sur la nécessité absolue d'assurer un armement suffisant pour la défense éventuelle de la Tunisie.

La présence dans les parages de la Tunisie de forces anglo-saxonnes aussi importantes que celle que les renseignements nous révèlent, apporte la démonstration la plus sûre qu'un danger est possible et que la France doit être en mesure d'y parer ».

8 NOVEMBRE

00.25

DAF à DSA. — N° 2111

CR de l'entrevue Vignol-Böhme à minuit (22 00 GMT). L'OKW retient la possibilité de débarquements à Bône, Philippeville ou Tunis, et attend que la France prenne des dispositions défensives et les lui fasse connaître. Il offrirait le cas échéant une collaboration militaire dans cette région, notamment par appui aérien, mais en tout état de cause n'interviendra qu'en accord avec le gouvernement français et sur sa demande.

01.00

Convoqué vers 02.00 par l'amiral Esteva, résident général à Tunis, le général CSTT apprend la démarche du consul Doolittle venu, au nom de son président, demander le libre passage des troupes américaines à travers la Tunisie.

Rentré à son PC, le général Barré prescrira, en exécution Tg 2438 ci-dessus la mise en place du dispositif de défense du littoral tunisien prévu dans son Instruction 447/TS.3P. du 22.08.1942 (cf. ch. III) et en outre l'obstruction des ports de Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax. Il adressera aux troupes, sous le n° 629, son Ordre général n° 8 où il annonce l'attaque anglo-saxonne, rappelle le devoir d'obéissance au maréchal dans la défense de l'Empire contre tout agresseur et le fait que l'honneur de la France est en jeu.

05.00

Amté Fse à PM/4^e Rég. pour amiral DARLAN. — N° 58534

« OKW propose concours aviation Axe basée Sicile et Sardaigne - Sous quelle forme, en quel lieu, souhaitez-vous ce concours ? ».

05.14

PM 4^e Rég. (Darlan) à Vichy, maréchal Pétain. Message personnel, sans numéro.

« Ai été demandé à 01.15 par général Juin et ai trouvé chez lui M. Murphy qui m'a déclaré : « Sur demande d'un Français, le général Giraud, le président Roosevelt a décidé occuper AFN avec forces importantes ce matin même ;

Etats-Unis ont un seul but, détruire Allemagne et sauver France qu'ils désirent maintenir dans son intégrité.

Ai répondu que France avait signé convention armistice et que je ne pouvais que me conformer aux ordres du maréchal de défendre nos territoires ».

(Tg parti seulement à 05.14 GMT arrivé à 07.41 GMT).

06.49 Maréchal PETAIN à Amiral DARLAN, sans numéro.

« Ai bien reçu vos messages par entremise Amirauté et suis heureux que vous soyez sur place. Vous pouvez agir et me renseigner. Vous savez que vous avez toute ma confiance. »

10.10 DWSTK/Tunis à DWSTK-WIESBADEN/groupe Wehrmacht/Ia. — N° 402/42g Kdos

On se propose de faire débarquer à Tunis un chargé d'affaires pour se mettre en relations avec le Cdt en chef local et un autre à Alger (de la Luftwaffe) qui chercherait à entrer en relation avec Darlan.

11.39 COMAR BIZERTE à DFA - DFI. Am^{té} Fse-PM/4^e Rég. - PM/3^e Rég. Amiral FHM. — N° 55945

« J'ai embouteillé canal en y coulant deux cargos. »

13.00 DWSTK à OB/SUD Maréchal KESSELRING. — N° 402/42g Kdos (même n° que le précédent dans le cahier d'enregistrement allemand).

« Situation Tunisie encore inconnue, pas de liaisons radio ; selon informations reçues attaque ennemie sur Tunisie improbable. »

14.00 DFA à Am^{té} Fse. — N° 2115

« L'acceptation du gouvernement français - Tg 10876 - a été communiquée à la CAA. L'OKW envisage l'envoi à Tunis de deux officiers de liaison, l'un restant auprès du CSTT, l'autre rejoignant l'amiral Darlan. La CAA demande en ext. urgt. l'accord français ou une contre-proposition. L'aviation de l'Axe opérera à partir de ses bases. »

15.00 DWSTK Gr. 1A à OKW/WFST (Wolfschanze). — N° 403/42 g Kdos.

« Suite réponse faite marquant accord gouvernement français accepter aide Luftwaffe à condition que formations opèrent d'Italie, gouvernement allemand estime démarche totalement insuffisante car succès complet ne peut être obtenu qu'avec aide unités allemandes opérant d'AFN. Aux explications ordre politique et psychologique avancées par colonel Vignol il a été rétorqué s'agit avant tout battre ennemi et à cette fin il faut intervention formations allemandes.

Avons l'impression que gouvernement français non disposé à collaboration militaire sans réserve avec Axe. Pensons pression politique énergique nécessaire pour obtenir accord engagement formations allemandes en AFN.

16.15

DWSTK à agent de liaison TUNIS. — N° 405/42g Kdos.

« Un officier de liaison OB/SUD en route Tunis pour contact avec Cdt en chef Tunis en vue discussion sur collaboration forces aériennes allemandes et françaises. Signaler si nouvelles d'un débarquement en Tunisie. »

18.45

Amté FSE à COMAR ALGER et CASA pour amiral DARLAN et général NOGUES. — N° 58552-53 Ext. Urgt.

Demande l'avis des destinataires sur l'opportunité de cette mission allemande de liaison et dans quelle mesure les bases aériennes pourraient être ouvertes à l'Axe.

19.45

Amiral DARLAN pour généraux NOGUES et BARRÉ. — N° 50/EM/S.

« Si CEC se trouve dans incapacité de commander, général Noguès prendrait commandement Maroc-Oranie, général Barré Tunisie-Constantine - Signé Darlan. »

GUERRE VICHY-CEC FM personnel pour généraux NOGUES, BARRÉ et JUIN. — N° 2/CEC

« Au cas où le général Juin serait mis dans l'impossibilité d'exercer son commandement, territoire AFN serait divisé en deux commandements en chef :

- 1° — Tunisie-Constantine, y compris territoire oasis Ouar-gla, général Barré.
- 2° — TO Oranie-Maroc, y compris territoire Alger libre et territoire du Sud (sauf Ouargla), général Noguès.

Prise de commandement sera faite soit sur ordre amiral Darlan, soit sur ordre général Juin, soit en cas de rupture des communications avec ces hautes autorités par les généraux Barré et Noguès à leur initiative. Rendre compte exécution. »

Au vu de ces deux derniers messages, le général Barré prend le commandement du TO Est, demande à la division de Constantine de le renseigner sur la situation, nomme son adjoint le général Jurion au commandement du secteur Tunis et rend compte à Vichy (Tg 600/S). Par Tg 630 TS/3, il ordonne de « prendre sans délai dispositions pour interdire d'une manière absolue les chenaux des ports de Sousse et Sfax pour le 9 au matin. Y couler s'il le faut des cargos... ».

Dans la journée les aérodromes d'El-Aouina et de Sidi-Ahmed ont été évacués par les groupes aériens du colonel Gérardot qui se sont repliés à Djedeida.

En fin de soirée le général Juin autorisé par l'amiral Darlan (Tg

53064 et 065), convient verbalement avec le major-général Ryder, commandant les forces américaines de cesser immédiatement les hostilités à Alger et de lui passer le contrôle de la ville, les troupes françaises se retirant dans leurs cantonnements.

En France, dès 10.00 GMT, le Gouvernement a une synthèse de renseignements sur les opérations en AFN qui sera suivie de quatre autres jusqu'à 22.00 GMT. Le 2^e bureau signale des mouvements de troupes allemandes vers le sud, sans pouvoir préciser si le but en est la ligne de démarcation.

L'Axe décide d'envoyer en Tunisie la 3^e S Boote Flotille (vedettes rapides) basée en Sicile et des troupes, surtout italiennes, mais soutenues par des spécialistes allemands disponibles en Italie.

Le maréchal Kesselring reçoit l'ordre d'aider les Français dans leur combat en AFN (la première attaque aérienne sur l'Eastern Task Force a lieu au crépuscule) et il détourne sur la Tunisie trois ou quatre des récents 88 AA lourds, primitivement destinés à Rommel.

9 NOVEMBRE

00.40

DFA à DSA. — N° 2127/C/EM.

Le colonel Böhme a convoqué à minuit (22.00 GMT) le colonel Vignol pour lui signifier la position de l'OKW. Ce dernier critique l'attitude hésitante du gouvernement français et lui donne une heure pour accepter que les forces aériennes de l'Axe opèrent à partir de Tunis et Constantine, faute de quoi les mesures jugées nécessaires seront prises. Les objections de délai de réponse sont balayées par la mention de l'existence de lignes téléphoniques entre Vichy et Wiesbaden.

Ce message est fait à titre de compte rendu, l'acceptation de l'ultimatum ayant été remise par la DFA à la CAA à 23.30 GMT.

DFA à DSA, CEC Marine-Guerre.

01.15

N° 2128/C/FA.

01.30

N° 2129/C/FA.

02.45

N° 2130/C/FA.

« Entretiens Luftwaffe du 9 novembre 00.30 GMT : le commandant de la Luftwaffe désigne comme officier de liaison auprès du commandant des forces aériennes françaises en Tunisie, le lieutenant-colonel Grieche, qui atterrira à l'aube à El-Aouina pour régler l'arrivée à partir de 09.00 des avions allemands — nombre non précisé — à El-Aouina, Sidi-Ahmed, Djedeida, et la mise en place des approvisionnements et munitions qui arriveront par bateaux à Tunis et Bizerte. Le déchargement rapide et le transport sont à prévoir par nous. L'Allemagne remboursera les avances d'es-

sence pour avions et autos qui pourraient être demandées.

L'OKW veut s'assurer la possession des bases aériennes en Tunisie - mesure défensive - et, par déploiement d'éléments de combat rapproché sur les terrains de la région de Sétif préparer une action offensive. Il est tout disposé à accueillir favorablement toute demande française susceptible d'accroître le rendement des unités françaises engagées pour parvenir à un succès commun ».

14.00

CSTT/Cab. à GUERRE VICHY. — N° 863 (tg. chiffré au départ).

13 h. 30 (12.30 GMT) - ... « Suite entretien ce matin amiral Esteva et moi-même avec envoyés maréchal Kesselring, avait été indiqué à ceux-ci ferions connaître réponse après avoir soumis question au maréchal et au chef du gouvernement. Interlocuteurs avaient répondu attendraient cette réponse. Or, trois heures plus tard, avant que réponse sollicitée ait été donnée, trente avions allemands et italiens viennent déjà atterrir El-Aouina. Ai devoir rendre compte émotion que cause déjà cette occupation terrain El-Aouina par forces aériennes Axe et commentaires inquiétants qu'elle provoque de la part majorité officiers, du loyalisme desquels je ne pourrai bientôt plus répondre... »

05.24

AMté Fse à MARINE BIZERTE. — N° 58564-65

De la part de DSA.

« 1° Prévenir amiral Esteva et général Barré que chef gouvernement français a été conduit à accepter utilisation bases aériennes département Constantine et Tunisie par forces aériennes allemandes destinées à agir contre nos agresseurs.

2° Discussions techniques en cours à Wiesbaden.

3° Instructions techniques parviendront incessamment. »

(Ce message est communiqué par l'amiral au général Barré à 07.45 GMT).

06.30

PM/4^e Rég. à Rdt G1, CSTT, COMAR BIZERTE, Cdt AIR sans numéro.

« Les Américains ayant envahi l'Afrique les premiers sont nos adversaires et nous devons les combattre seuls ou assistés - Darlan. »

07.06

AMté Fse à DFA WIESBADEN et DFI TURIN. — N° 58566

« Vous signale à toutes fins utiles que canal Bizerte a été préventivement embouteillé par autorité locale. »

En cours de matinée, deux jeunes capitaines allemands qui ont atterri la veille à Sétif porteurs d'un message du maréchal Kesselring pour l'amiral Darlan qu'ils n'ont pu évidemment rejoindre, se présentent en compagnie du lieutenant-colonel Fiedler de la CAA-Tunis, apportant l'offre d'assistance de la Luftwaffe au général

Barré. Celui-ci, prétextant n'avoir pas reçu d'ordres de Vichy, les renvoie sur l'amiral Esteva qui, prévenu, adopte la même position et leur demande de faire surseoir à l'arrivée des avions. Un Tg est envoyé au Gouvernement pour demander que la décision de libre atterrissage soit rapportée (SHM).

10.55 PM/4^e Rég. à Amté Fse Copie de télégramme. — N° 50761/62

« Pour maréchal Pétain : demande destitution immédiate et jugement ultérieur généraux Béthouart, Mast, de Monsabert, colonel Baril, lieutenant-colonel Jousse pour avoir manqué au serment fidélité au maréchal, avoir manqué à l'honneur militaire et avoir volontairement facilité invasion territoire par une armée étrangère. F. Darlan. »

13.00 PM/4^e Rég. à Amté Fse (5). — N° 50764/68

Pour maréchal Pétain et amiral Auphan - réponse à 58571 Vichy.

1° à 5° Analyse rapide de la situation.

6° « Du point de vue général nous devons tenir engagements, il est donc difficile accepter suspension armes pour territoire non encore attaqué sous peine voir Allemands dénoncer armistice et attaquer Zone Libre. »

7° Cependant si Allemands n'interviennent pas Tunisie à bref délai s'attendre à occupation américaine totalité AFN. Dans ce cas devons nous efforcer conserver souveraineté gouvernement français légal pour négociations avec Américains à l'exclusion des Anglais et dissidents ; négociations deviendraient plus difficiles avec le temps en raison résistance rencontrée.

8° D'autre part, il ne paraît pas souhaitable de solliciter une aide étrangère en Tunisie parce que nous transformons AFN en champ de bataille et la couperons en deux tronçons que nous ne parviendrons pas à recoller.

9° Situation très compliquée, serait nécessaire bien connaître intentions et moyens allemands.

10° Si l'Allemagne nous aide, il est essentiel qu'elle modifie situation armistice et qu'elle la remplace par autre formule politique qui nous permettrait recouvrer nos possibilités : François Xavier. »

Vers 12.30 (11.30 GMT) les premiers avions allemands atterrirent à El-Aouina, en vertu des accords notifiés par le gouvernement à Air-Tunisie (Tg. 6494). Télégramme ignoré, semble-t-il, le CSTT prescrit de faire prélever sur dépôts officiels et clandestins colonel Le Couteux pour assurer la protection (sic) des détachements de l'Axe et veiller à ce qu'ils ne s'écartent pas de l'aérodrome. Le général Barré, d'autre part, fait préparer son Ordre général n° 2 (enregistré s/n° 639) où il annonce la décision du gouvernement d'autoriser les atterrissages d'avions allemands et

demande aux troupes de conserver leur calme et d'obéir strictement aux ordres du commandement. Il fait part à Vichy de ses inquiétudes.

- 14.00 *Officier liaison TUNIS à OB/SUD, DWSTK-WIESBADEN. — N° 554/42g.*
 « Conversation devant avoir lieu à 14.45 (13.45 GMT) avec commandant en chef aviation Tunis interrompue car décision gouvernement Vichy non encore parvenue. Toute tractation au sujet aide du gouvernement Tunis et des militaires impossible sans ordre Vichy. Demande urgence cet ordre parviennne plus tôt possible. »
- Vers 17.00 CSTT à GUERRE VICHY. — N° 864
 « Colonel Gérardot, commandant Gpt aviation Tunis, vient de s'envoler à bord de son avion en direction de l'Ouest. Ce fait confirme conclusions mon 863/Cab. Honneur appeler instamment votre haute attention sur gravité de la question. »
- 17.10 *DWSTK-WIESBADEN Gr-We-Ia à OKW/WFST/OP/Wolfschanze (PC Hitler). — N° 764*
 « Accord dans la nuit du 8 au 9 donné forces aériennes de l'Axe utiliser installations françaises AFN sauf pour Italiens. Le 09 à 12.00 (10.00 GMT) gouvernement français a fortement insisté sur ce point. A ce moment, on ne connaît pas encore réponse italienne à cette condition. Mission : repousser agresseurs anglo-saxons en collaboration avec les Français. »
- 19.05 *DWSTK à agent de liaison TUNIS. — N° 745*
 « Communiquer aux Français : résident général, CEC marine et aviation ont reçu le 9 dans la matinée instruction gouvernement français au sujet transfert avions allemands. Demander immédiatement amiral Esteva aplanir toutes difficultés. Officiers liaison allemands doivent éventuellement s'adresser directement à amiral Esteva. »
- 19.42 *Amté Fse à COMAR BIZERTE. Ecoutez : COMAR ALGER. — N° 58600 Ext. Ugt.*
 « Je comprends vos sentiments mais il est impossible après agression anglo-saxonne empêcher avions allemands de venir en AFN. Ce n'est ni nous ni les Allemands qui avons pris initiative porter guerre en Afrique française. Ne pouvons que subir. Je vous demande me faire confiance. »
 La nouvelle étant parvenue dans l'après-midi de la suspension d'armes à Alger et de la poursuite de la lutte en Oranie et au Maroc, le CSTT prescrit de faire prélever sur dépôts officiels et clandestins tous matériels que les unités pourraient emporter et expédie à la division de Constantine le TG. suivant qui sera confirmé par son Ordre général n° 1 (cf. ch. V).

19.50 CSTT à général Cdt division territoriale de Constantine, subdivision BIZERTE pour amiral COMAR.

Sans numéro.

« Mission division Constantine :

1° Continuer à défendre les ports.

2° Couvrir Tunisie sur directions Alger et Bône.

3° Alléger si possible détachement Sétif, en motorisés si possible, pour constituer réserve TO région entre Souk-Ahras et Souk-el-Arba. »

19.59 GI Cdt TO. Est (général BARRÉ) à GUERRE VICHY. — N° 1426/2

« Situation 9 novembre 19 h. (18.00 GMT).

1° 26 chasseurs, 27 JU-87, 50 JU-52, 4 planeurs, 300 hommes plus équipages, tous de la Luftwaffe, avec petit matériel ont atterri cet après-midi à El-Aouina.

2° Atterrissage avions allemands a créé forte émotion parmi troupe et population.

3° Colonel Gérardot, commandant Duheze, lieutenant Aouach de la base d'El-Aouina sont passés à la dissidence dans un avion de transport. »

Vers 20.00 AIR TUNIS à AIR VICHY. — N° 1600-1601 (heure d'arrivée 21 h. 40).

« Cent avions allemands sont atterris (sic) ce jour à El-Aouina. Ravitaillement par mer impossible, les ports de Tunisie étant obstrués par commandement français. Les Allemands demandent un premier ravitaillement de 6000 hectolitres essence B (disponibilités totales territoire : 4800). Nécessité absolue surseoir à toute arrivée de nouvelles unités Luftwaffe dont situation risque devenir très critique (...). »

20.50 DFA WIESBADEN à DSA et Amt^{té} Fse. — N° 2140/C/FA.

La CAA hésite à autoriser le mouvement de formations aériennes françaises en AFN, en raison des difficultés rencontrées par la Luftwaffe à Tunis, de renseignements sur le manque de loyalisme de certaines unités de l'Air à Sétif et pourparlers entre le général Noguès et les Américains. D'autre part, il n'est pas question pour le moment d'envoyer des formations italiennes en Tunisie.

Dans le courant de la journée, la CAA en accord avec la CIA, a donné l'autorisation verbale de réarmer les batteries de côte en Tunisie.

D'autre part, l'embouteillage des ports de Bizerte, Tunis, Sfax a été partiellement réalisé sur ordre du CSTT.

Enfin de nombreux renseignements font état de mouvements et de préparatifs des troupes allemandes en zone occupée sans que

l'objectif puisse être précisé.

Le général de la Luftwaffe, Bruno Loerzer, arrive de Sicile à Tunis pour obtenir de l'amiral Esteva la neutralité des Français.

Le maréchal Kesselring obtient de Hitler carte blanche pour intervenir en Tunisie et l'assurance de renforts. Fort de quoi, il prescrit au II^e corps aérien de faire occuper l'aérodrome d'El-Aouina par un groupe de chasse, une compagnie de défense de terrain et d'envoyer le lendemain un deuxième groupe de chasse, un bataillon para et son propre bataillon de garde. Il dérouta sur Bizerte le 190^e groupement de reconnaissance blindé en instance de départ sur la Libye en le renforçant de quelques compagnies du 10^e Bersaglieri envoyées par Mussolini.

L'EMG italien ordonne directement à la division Superga de transférer à Naples pour le 10 au matin la 179^e de campagne, puis à 22 h. 00 (20.00 GMT), par la voie du XXX^e corps, de tenir prêt à partir le commandement de l'infanterie divisionnaire « opportunément renforcé » et celui du 92^e RI avec deux bataillons, dotations individuelles et collectives au complet mais sans animaux, qui sont à remplacer par l'équivalent en « mototricycles » à prélever sur le groupe divisionnaire.

Hitler convoque Laval à Munich pour une réunion avec le comte Ciano.

10 NOVEMBRE

02.10

DFA à DSA AIR. — N° 2142 reçu à 04.00 GMT (entretiens DFA-CAA de 00.00 GMT).

« 1° La CAA autorise le transfert à Tunis de 2 groupes aériens le GG/1/1 de Lyon et le GB.11/63 de Thies (AOF) en tenant le gouvernement français pour responsable de leur loyalisme.

2° La CAA s'insurge contre l'ignorance affectée à Tunis par les généraux Barré et Péquin des accords de collaboration de Wiesbaden alors qu'au dire du CEM/Air les ordres sont arrivés dans la matinée du 9. L'officier de liaison allemand s'adressera donc directement au résident général. »

04.10

DSA-DF WIESBADEN à DSA VICHY et Air. — N° 2142 (traduction télégramme chiffré).

L'officier de liaison Luftwaffe à Tunis (lt-col. Fiedler) se plaint de l'attitude des autorités françaises, non conforme à collaboration prévue à Wiesbaden, notamment attitude Péquin et Barré. Des menaces sont formulées à l'égard du gouvernement français en cas de maintien de cette attitude.

06.20

COMAR BIZERTE à Amté Fse. — N° 50966 Ext. Ugt.

« Votre 58610-Bizerte embouteillé : entrée possible, difficile pour gros tonnages - Tunis embouteillé : entrée possible pour embarcations seulement - Sousse libre - Sfax embou-

- teillé : entrée possible pour petits bâtiments de moins de 2 m. tirant d'eau. »
- 07.35 Amté Fse à CEC, amiral PLATON, WIESBADEN, TUNIS. DSA VICHY. — N° 58167 - Réserve Ext. Ugt.
 « Ordres donnés pour rétablir le plus rapidement possible libre circulation canal Bizerte. Accès Tunis et Sfax devront être également dégagés. Sousse reste accessible. Prière informer Com. Armistice. »
- 08.28 Amté Fse à COMAR BIZERTE. — N° 58616 Ext. Ugt.
 « Désembouteillez immédiatement chenal Bizerte - Rendez compte. »
- 09.36 Amté Fse à COMAR BIZERTE. — N° 58618 Ext. Ugt.
 « Je compte que vous prenez également dispositions rétablir libre accès ports Tunis et Sfax. »
- 10.14 PM/4^e Rég. à Amté Fse. — N° 2140 Ext. Ugt.
 « Pour maréchal Pétain :
 1° Américains sur mon refus ordonner cessation combats AFN se sont déclarés décidés traiter avec Giraud et couper tout contact avec vous.
 2° Crains résulte désordres graves dans pays et esprits et que AFN soit perdue pour nous.
 3° Lutte sans issue, sang coule inutilement, nos engagements ont été remplis.
 4° En conséquence, j'ordonne suspension hostilités AFN et attitude neutralité entière vis-à-vis tous belligérants sous réserve que je conserve autorité totale sur Afrique en votre nom.
 5° Si vous m'approuvez et ai sentiment qu'il n'était pas possible mieux faire, vous demande donner ordres nécessaires pour bâtiments français à la mer.
 6° Vous demande confirmer mon ordre au général Noguès pour qu'il soit sûr authenticité comme venant de moi - François Darlan Xavier. »
- 10.50 Général JUIN à Général BARRÉ.
 Message téléphoné.
 « Aucune intervention ne doit être faite sur Alger par vos forces terrestres. Aucune intervention de vos forces aériennes dans le périmètre de 50 km autour d'Alger. » (Message répercuté sur le général Welvert, commandant la division de Marche de Constantine).
- 11.25 PM/4^e Rég. à Amté Fse, ORAN, BIZERTE, BONE, CASABLANCA. — N° 2141 Ext. Ugt. Secret Alger.

« Voici l'ordre que j'ai pris le 10 novembre à 11 h. 45 locales (10.45 GMT). L'amiral de la flotte Darlan, Cdt en chef des forces militaires de terre, de mer et de l'air à Messieurs les généraux Juin, Noguès, Barré, Mendigal, Messieurs les amiraux Michelier, Moreau, Derrien.

Nos engagements ayant été remplis et la lutte sanglante devenant inutile :

1° Ordre est donné à toutes les forces armées de terre, de mer et de l'air en AFN de cesser le combat contre les forces américaines et leurs alliés dès réception de cet ordre et de regagner leur cantonnement ou leur base et d'observer la neutralité la plus stricte.

2° En Algérie et au Maroc, les commandants en chef se mettront en liaison avec le commandant américain local au sujet des clauses de la suspension d'armes.

3° Je prends autorité sur l'AFN au nom du maréchal. Les chefs militaires actuels conservent leur commandement et l'armature politique et administrative reste en place. Aucune mutation ne peut être effectuée jusqu'à nouvel ordre de ma part.

4° Les prisonniers de part et d'autre seront échangés.

5° Confirmation vous est envoyée par écrit - Darlan. »

(Retransmis de Bizerte au CSTT le 11 à 1.45 GMT).

15.53

PM/4^e Rég. à Maréchal de France PETAIN. — N° 50785
Ext. Ugt.

« Reçu votre message. J'annule mon ordre et me constitue prisonnier de guerre », François Darlan.

Le message de Pétain réagissant contre la décision de Darlan d'arrêter les combats n'a pas été retrouvé au SHAT mais il est mentionné par l'amiral Esteva dans le télégramme chiffré n° 1722-1723 du 11, adressé par lui à Diplomatie Vichy. Daté de la veille, adressé également aux généraux Cdt en chef, il intime l'ordre de continuer la lutte contre l'agresseur. D'autre part, selon un rapport ultérieur de l'amiral Moreau (PM/4^e Rég.), après réception à 16 h. 25 d'un Tg. du maréchal, l'amiral Darlan se constitue prisonnier après avoir transmis au général Juin le commandement en AFN (SHM, rapport n° 1343 EM/3, Alger, 21.12.1943). Cette dernière décision est transmise au général dans la soirée sous cette forme : (décision sans numéro).

« Le général de corps d'armée Juin reprend à la date de ce jour le commandement en chef des forces françaises d'AFN sous la haute autorité de l'amiral de la Flotte, commandant en chef, représentant du maréchal. »

Vers 19.30

CEC AFN à CSTT. — N° 2444

« Notifié pour exécution immédiate. Aucun message TSF en clair ne sera émis au sujet exécution présent ordre :

Mission troupes Tunisie maintenue vis-à-vis autres forces étrangères en cas hostilité de ces forces. Prendre dispositions pour résister et couvrir communications Algérie.

Division territoriale Constantine et division territoriale Oran repassent aux ordres du général Koeltz - Juin. »

19.35

Amté Fse à COMAR BIZERTE. — N° 58637

« 1° Injonction Allemagne annonce débarquement prochain troupes allemandes Bizerte et Tunis. Impossible dans circonstances actuelles s'opposer à cette injonction. Prenez mesures pour laisser passer troupes allemandes et éviter contact avec troupes françaises. Je me rends compte parfaitement répercussion possible de cette opération. Soyez assuré que je ne pense qu'au bien final de la France - Auphan. »

(Remis à l'amiral Derrien, après déchiffrement à 23.00 GMT).

19.45

CSTT à GUERRE VICHY/EMA.2. — N° 1433/2

« Terrain El-Aouina a été mitraillé à 17 h. 30 (16.30 GMT) par quatre avions nationalité inconnue (sic) - 1 avion citerne hexamoteur, 3 chasseurs et 2 bombardiers allemands ont été mis en flammes, 1 Potez-63 et 1 hangar ont été détruits, 2 aviateurs allemands ont été gravement blessés. Un des avions agresseurs de marque Beaufighter a fait atterrissage forcé à Bou-Ficha. L'équipage - 2 officiers anglais - a mis le feu à l'appareil et a été interné. »

sans heure
fin de journée
vraisem-
blablement

Maréchal de France, commandant en chef des Forces Militaires, Vichy à Cdt TO TUNISIE (Général BARRÉ). — N° 131/CEC.

« Le gouvernement allemand a informé gouvernement français, au cours de négociations, de sa décision d'envoyer prochainement unités allemandes en Tunisie. Elles seront vraisemblablement acheminées sur Tunis et Bizerte. Vous demande prendre toutes dispositions utiles en vue éviter tout mélange troupes françaises et allemandes. Troupes françaises seront regroupées sur des emplacements choisis par vous et n'abandonneront en aucun cas le territoire tunisien. Aviser résident général - Prière accuser réception - Pour le maréchal. Signé Bridoux. »

(Le général Barré recevra ce TG. le 11 à 06.00 GMT).

21.35

Affaires Etrangères VICHY à Résident général TUNIS. — N° 741.

« Le commandant en chef en Tunisie reçoit directement du ministre de la Défense Nationale et de la Guerre des instruc-

tions de portée militaire sur l'importance desquelles j'attire particulièrement votre attention. »

La situation politique créée par le débarquement anglo-saxon en AFN et ses répercussions sur les relations entre la France et l'Allemagne conduisent Hitler, toujours défiant à l'égard des autorités françaises, à exiger de Vichy une déclaration de guerre aux Etats-Unis et à la Grande-Bretagne. Les hésitations du gouvernement de Vichy, la déception de Hitler à mesure que lui parviennent les nouvelles d'AFN, finissent de le convaincre du bien-fondé de sa méfiance envers la France.

Dès le 9 Hitler donne des ordres préparatoires à l'occupation de la zone libre et celle-ci est ordonnée par l'OKW à 20 h. 30 le 10 et sera effectuée le lendemain 11. En accord avec les Italiens, Hitler décide que tout doit être mis en œuvre pour rester maître de la Tunisie et donne l'ordre d'y envoyer trois divisions. Mussolini prévoit le XXX^e corps, à deux divisions dont la Superga qui se prépare à faire mouvement VF avec toutes ses unités. Le III/92^e R.I. doit être prêt dès le lendemain 11 à partir pour Naples.

11 NOVEMBRE

sans heure CEC AFN à Guerre VICHY/Cabinet - Pour maréchal
vraisemblablement 8.00 PETAIN — N° d'inscription cahier Tg Cab Bridoux : 84

« Amiral Darlan m'a communiqué dans soirée du 10 votre désapprobation de la décision prise par lui dans la matinée du 10 après consultation des hautes autorités militaires locales. Cette décision étant en cours d'exécution, pour éviter toute méprise, il a été entendu avec le commandement américain d'attendre jusqu'à ce matin 11 pour reprise des hostilités. Si au cours de la réunion prévue le 11 matin aucun élément n'intervient je m'efforcerai de donner des ordres confirmant votre message radiodiffusé de poursuivre la lutte. Etant donné toutefois comme l'amiral Darlan entre les mains des Américains j'estime être dans l'impossibilité d'exercer le commandement des opérations et ne puis que laisser entière initiative au Cdt des Théâtres ouest et est... Juin. »

sans heure CEC AFN à Rdt général MAROC FES, Genesuper TUNIS,
XIX^e CA, PM, Air Sup, gouverneur général de l'Algérie
— N° 1079

« Le maréchal Pétain ayant désapprouvé l'initiative de l'amiral Darlan concernant la cessation des hostilités avec les Américains, l'ordre notifié sous le n° 2444/EM 3 le 10 novembre est annulé. La lutte doit continuer — Je vous prie de communiquer cet ordre à toutes les autorités civiles et militaires déjà touchées par ma notification 2444. Le présent ordre ne s'applique pas à la garnison d'Alger qui cesse définitivement les hostilités — Juin. »

- 08.00 Amté Fse à COMAR : CASA, ORAN, ALGER, BIZERTE
— N° 58649
- Réservé — « Le maréchal chef de l'Etat désigne comme son seul représentant en AFN le général Noguès — Transmettez toutes autorités ».
- (Tg confirmé à 09.00 par même message adressé par le maréchal au général Juin et retransmis s/s n° 6683, à 10.35, par Marine Bizerte à Rdt général Tunis).
- 08.45 COMAR BIZERTE à Amté Fse — N° 50975-76
- « Mon point de vue actuel est le suivant :
- 1° — Réf votre 58636 : le débarquement des troupes allemandes en Tunisie est autorisé.
- 2° — La lutte continue contre les Anglo-Saxons.
- Le général Barré, après avoir téléphoné au général Juin estime que la ligne de conduite à suivre est la stricte neutralité envers tout belligérant. Vous demande prendre toutes mesures pour que pareille confusion cesse le plus tôt possible car elle crée des troubles dangereux dans les esprits. »
- 10.15 PM/4^e Rég à COMAR BIZERTE — N° 50791
- « Exercice de mon commandement difficile. Je vous délègue tout pouvoir sur votre arrondissement maritime. Informez résident général. »
- 10.35 Marine BIZERTE à Résident général TUNIS — N° 6683
Ext. Ugt — Réserve n° 58649 Amté Fse.
- « Le maréchal Pétain, chef de l'Etat, désigne comme son seul représentant en AFN le général Noguès. Transmis toutes autorités. »
- Dans la matinée, le général Barré se rend auprès de l'amiral Esteva qui ne soulève aucune objection à son projet d'amorcer l'application de l'Instruction n° 8/EM 3 du 9 mai 1942 (cf. ch. III), stipulant le repli des garnisons de la côte et de la plaine dans les régions montagneuses de Tabarka, Le Kef, Maktar et Gafsa. Pour le moment, il compte leur faire observer une neutralité absolue vis-à-vis de tous les belligérants. Il fait entamer les préparatifs et informe de sa décision le lieutenant-colonel Fiedler, de la CAA.
- Vers 11.00 GMT le CSTT apprend du résident général l'invasion de la zone libre. Il téléphone donc au général Juin qui approuve le repli. Le CSTT fait préparer son ordre d'opérations n° 2 (cf. ch. V) et lance le message suivant à 12 heures :
- 12.00 CSTT à tous Cdts de subdivision — N° 6525
- « Préparer le repli vers l'ouest, par tous les moyens de transport et en principe de nuit, des unités sous vos ordres, y compris Sécurité Générale, DAT, et des approvisionnements précieux. Opérer avec toute discrétion possible. Etre en situation d'entamer ces mouvements dès la soirée du 11 novembre. »

15.00 Amté Fse à COMAR BIZERTE — N° 1527 Réserve absolu
Secret et personnel pour amiral Derrien.

« Mon avis personnel est passivité vis-à-vis tous les belligé-
rants. Mais décision gouvernementale ne sera prise que ce
soir. Auphan. »

15.47 PM/4^e Rég à Amté Fse (SHM) — N° 50792-94 secret absolu.

« La protestation du maréchal de France au maréchal von
Runstedt montre qu'il n'y a pas accord entre lui et le gou-
vernement allemand pour l'occupation de la France. L'ar-
mistice est rompu. Nous avons notre liberté d'action. Le
maréchal n'étant plus libre de ses décisions, nous pouvons,
tout en restant fidèles à sa personne, prendre celles qui sont
le plus favorables aux intérêts français... »

Suit l'ordre au CEC de la Flotte de diriger nos forces nava-
les sur Dakar, les Américains ne s'y opposeront pas.

« Xavier, amiral de la Flotte — Darlan ».

De son côté le général Juin prend ses dispositions pour faire face
à la situation nouvelle créée par l'invasion de la zone libre et signe
les deux ordres suivants :

sans heure CEC AFN à CSTT. Ordre n 395/EM.3 TS.

« 1° Dès réception du présent ordre la position de neutralité
vis-à-vis de l'Axe cesse.

Toute tentative d'intervention des forces de l'Axe en
AFN doit être repoussée par la force.

2° Il y a lieu dès maintenant de se préparer à des opérations
actives. »

sans heure CEC AFN à XIX^e CA. — N° 396/EM.3/TS. Ordre parti-
culier.

« 1° Le XIX^e CA a pour mission de première urgence
d'interdire aux forces aériennes de l'Axe de se baser sur le
territoire de la division de Constantine. Tout mettre en
œuvre pour l'exécution de cette mission sans délai.

2° En vue d'une action ultérieure en direction de l'est, le
XIX^e CA regroupera et réorganisera ses éléments dispo-
nibles. Il entamera la mise sur pied des formations prévues
pour l'Alerte générale (ALG) (compte tenu de la législation
en vigueur) ainsi que les matériels camouflés.

3° Prendre liaison avec les forces américaines.

4° Rendre compte de l'exécution, indiquer les forces dispo-
nibles à prévoir pour le 20 novembre, ainsi que leur station-
nement. »

Vers 17.00 GMT le général Juin téléphone au CSTT pour lui
donner ses nouvelles directives qui impliquent non seulement la

couverture de la frontière algérienne mais aussi celle de la zone de concentration, donc le report de la ligne de repli plus à l'est dans la région de Béja, Medjez-el-Bab, Teboursouk.

Le colonel Le Couteux assurera avec son groupement réservé n° 1, le seul qui possède quelque mobilité, la couverture du mouvement en retardant le plus possible l'avance allemande sur l'axe Tunis-Medjez-el-Bab.

Le CSTT modifie en conséquence son ordre d'opération n° 2, mais laisse à l'amiral Derrien, devant son insistance à défendre Bizerte, les troupes de la place ; il le renforce même du détachement d'honneur de la garde beylicale.

Se fondant sur les circonstances provoquées par l'invasion de la zone libre, l'amiral Derrien lance l'ordre suivant, diffusé à tous ses subordonnés :

Vers 17.30

N° 188/Cab.

« Après deux longues journées de discussions et de confusion, l'ordre vient de me parvenir, formel et précis, désignant l'ennemi contre lequel vous allez avoir à vous battre.

Cet ennemi, c'est l'Allemand et l'Italien.

Soldats, marins, aviateurs de la défense de Bizerte vous êtes maintenant fixés.

Allez-y de tout votre cœur contre les adversaires de 1940, nous avons une revanche à prendre. Vive la France. »

L'amiral Esteva ayant pris connaissance de ce message diffusé sans caractère secret, craignant une réaction violente des Allemands sur les troupes de Tunisie qui commencent leur mouvement de repli, fait annuler cet ordre du jour dont lecture a été faite aux troupes et équipages. L'ordre devait être différé de 48 heures.

Les premiers éléments du groupement réservé du colonel Lorber, formé par la division de Constantine, commencent à débarquer à Souk-el-Arba.

Vers 21.00 GMT, après un dernier entretien téléphonique avec le général Juin, le général Barré et son état-major quittent Tunis pour s'installer à Souk-el-Arba avec PC avancé à Munchar. Le général Jurion, adjoint du CSTT chef des détachements de liaison auprès des commissions étrangères de contrôle, reste sur place pour effectuer, au nom du CSTT, les liaisons nécessaires auprès du commandement italo-allemand.

En fin de journée, le général Juin signe le contre-ordre suivant :

Vers 20.00

CEC AFN à CSTT. — N° 397/EM.3 Ordre.

« 1° Surseoir jusqu'à nouvel ordre à l'application des prescriptions de la note n° 395/EM.3 du 11 novembre 1942.

2° Maintien des dispositions antérieures. »

Il expliquera plus tard dans ses papiers : « Cet ordre 397, donné dans la nuit du 11 au 12, à la suite de la démarche faite auprès de moi par les généraux Koeltz (XIX^e CA) et Mendigal (Air Supérieur)

qui invoquaient l'impossibilité pour eux d'exécuter les 395-396 tant que le général Noguès investi de la confiance du maréchal, n'aurait pas donné son avis, fut annulé par mes soins dans la journée du 12, Koeltz et Mendigal. »

20.51

Am^{té} Fse à COMAR BIZERTE.

Résumé - Secret et personnel.

Pour amiral Derrien « Vous lirez dans communiqué Conseil des ministres que le maréchal a décidé de continuer la lutte contre agression anglo-saxonne dans limite moyens matériels et possibilités. Vous devez d'autre part laisser passer sans vous mêler à elles forces italo-allemandes débarquant Tunisie. Suivez ordres du maréchal. »

Fin de journée Vers 20.00 Maréchal de France CEC FM à Général NOGUÈS/FES et Général BARRÉ/TUNIS. — N° 133 CEC Très Ugt - secret.

« Aucune information sur situation ne m'est parvenue au cours journée d'aujourd'hui. Vous prie m'adresser extrême urgence compte rendu événements et situation fin journée du 11 et ultérieurement renseignements fréquents. EM du maréchal CEC fonctionne dans même conditions qu'auparavant. Pour le maréchal, commandant en chef des forces militaires. Le chef d'état-major Revers. »

L'OKW, qui estime que les Alliés - libérés de toute entrave par la défection des Français au Maroc et à Alger - disposent en Algérie de trois à quatre divisions, soit 15 à 20.000 h., décide d'envoyer en Tunisie les trois divisions suivantes : la 10^e Panzer et la Hermann Goering retirées de France, la 334^e DI en formation en Allemagne. Sont nommés : le général Walter Nehring comme le chef de toutes les troupes allemandes en Tunisie, le colonel Hans Lederer comme commandant de la tête de pont tunisienne. Les troupes allemandes vont très vite occuper les points stratégiques de Tunis et La Goulette.

Du côté italien, à 09 h. 30 (07.30 GMT) la direction supérieure des Transports demande à la Superga d'établir un plan d'enlèvement de la division par bataillon ou détachement d'importance équivalente.

A 21 h. 20 (19.20 GMT) sur directive de l'EMG le XXX^e CA ordonne à la Superga de retirer auprès de l'Institut géographique militaire les cartes de la région de probable emploi (Tunisie).

12 NOVEMBRE

A l'aube, contact téléphonique du général Barré avec Alger. Il apprend du général Sevez un nouveau changement d'attitude : retour à la stricte neutralité.

11.55

Am^{té} Fse à COMAR BIZERTE.

« Comme le maréchal le disait avant-hier nous pensions tous avoir vécu en juin 1940 les heures les plus douloureuses de notre carrière. La semaine du 11 novembre 1942, par un

rappel tragique de dates, nous réservait des jours encore plus sombres. Les esprits risquent de s'égarer, les événements vont trop vite et sont souvent trop troubles pour permettre de renseigner la Marine. Comme il y a deux ans, que chacun se dise que ces événements sont inscrits dans notre destin et ne peuvent que constituer dans la souffrance le chemin secret de la Providence pour conduire la France à son salut final.

En présence de ces événements il faut un fil directeur, ce ne peut être que le maréchal dernier capital moral qui reste à la France. Nous lui avons juré fidélité, serrons nous autour de lui. Comme secrétaire d'Etat et comme CEM des forces maritimes, je suis responsable devant le chef du gouvernement et devant le chef de l'Etat CEC FM, je suis là pour traduire en ordres la pensée du maréchal, je demande à chacun de me faire confiance et d'exécuter comme toujours ces ordres avec calme et discipline jusqu'au bout - Au-phan. »

(Ce message ne sera diffusé en communication globale par l'EM-Marine à Bizerte que le 14 novembre).

15.10 CEC AFN à GENESUPERS MAROC et TUNIS. — N° 2450/EM SE/S.

« Les sections d'étude qui resteront constituées assureront les mises sur pied préparées selon les ordres qui vont être donnés par le général CEC. Aucune mutation ne devra en conséquence être prononcée dans leur personnel.

Les mises sur pied des unités et services passeront au fur et à mesure sous l'administration des bureaux réguliers des EM.

Sur ordres du général CEC les sections d'étude seront ultérieurement dissoutes - PO Sevez. »

15.15 GI Cdt TO-EST à GUERRE VICHY. — N° 1435/2

« De Souk-el-Arba - Réponse à télégramme de ce jour. Situation le 12.11.42 10.00 (09.00 GMT). Situation sans changement notable. Les éléments allemands de la défense du terrain El-Aouina sensiblement renforcés. Effectif approximatif 1000 hommes avec canons AC.

17.45 COMAR BIZERTE à Amté Fse. — N° 50983-84-85

« 1° Sont arrivés à Sidi-Ahmed 11 (mot sauté) faisant navette toute la journée pour transporter matériel défense terrain et couverture aérienne rapprochée - 20 avions Me 100 sont basés à Sidi-Ahmed.

2° 2 vedettes rapides allemandes et 2 cargos italiens protégés par escorte arrivés Bizerte cet après-midi - Escorte répartie - Cargos transportant troupes, matériel d'artillerie,

chars d'assaut seront déchargés 13 novembre.

3° D'après premiers contacts que j'ai eus avec représentants subalternes Axe il apparaît que leur intention serait d'installer base permanente avec cette DCA à Bizerte même. Appliquant vos instructions je négocie déchargement et stationnement forces de l'Axe le plus loin possible de la ville et des points occupés par les éléments de défense française toujours en place.

4° On m'annonce un convoi de deux autres cargos pour le 13 novembre. »

- 18.05 COMAR BIZERTE à Amté Fse. — N° 50982 Ext. Ugt.
Pour amiral Auphan - A déchiffrer par le destinataire lui-même. « Il y a de fortes probabilités pour qu'un mouvement contraire directives du maréchal éclate cette nuit en AFN dirigé par de hautes personnalité militaires. Je refuserai d'y prendre part. Il est urgent que le général Noguès manifeste son autorité. »
- 18.30 Affaires Etrangères VICHY à Résident général TUNIS. — N° 792
Notification par le gouvernement allemand nomination à Tunis ministre plénipotentiaire Rahn, et conseillers politiques du Reich. Une liaison avec ambassade d'Allemagne à Paris est assurée. Mesures nécessaires sont demandées. Signé : Pierre Laval.
- 19.15 CEC FM VICHY à généraux BARRÉ et NOGUES. Doublé via Marine pour NOGUÈS. — N° 135/CEC Très urgent.
« Le maréchal de France chef de l'Etat et CEC ordonne :
1° Le général Barré exerce son commandement indépendamment de l'Algérie et du Maroc ;
2° Sa mission reste de défendre le territoire de la Tunisie à l'encontre de toute action anglo-saxonne - Philippe Pétain. »
- 20.25 Amté Fse à COMAR BIZERTE (SHM). — N° 58674
« Réponse à votre 50982 - Pour amiral Derrien - Prenez ordres du général Noguès qui doit être à Alger et qui a toute la confiance du maréchal. »
- 20.50 Amté Fse à COMAR BIZERTE. — N° 58675-676 Ext. Ugt.
Retransmission du message n° 135/CEC adressé au général Barré.
- Reçu à 21.56 Via Alger TSF.
Gal chef Alger à Résident général MAROC - Marine Maroc. — N° 4703/EM. 3.
« 1° Dans circonstances présentes il importe plus que jamais que tous les échelons du commandement veillent sur

le moral et dans ce but gardent un contact étroit avec leurs subordonnés, en particulier commandant unités doivent s'efforcer faire comprendre à leurs gradés et hommes qu'il faut un certain délai pour régler situation créée par intervention américaine, en tout cas l'inaction et le désœuvrement ne doivent pas être tolérés.

2° Préciser que l'AFN reste dans l'obéissance complète du maréchal ou de son représentant en AFN.

3° Aucune modification ne doit être apportée à l'organisation du commandement existant avant le 8 novembre. Tous les titulaires conservent leur commandement sous condition absolue qu'ils aient toujours rempli leur devoir et exécuté mission réglementaire.

4° Des décisions seront prises dans la soirée du 12 novembre, elles seront uniquement inspirées par le souci de sauver le pays. Tout le monde devra s'y conformer. »

Durant toute la journée le groupement réservé n° 1 est resté à Tunis, au contact des éléments allemands, couvrant sur l'axe Tunis-Medjez-el-Bab l'installation des unités de couverture. Les mouvements de troupes (renforcées des premiers réservistes rappelés la veille) se poursuivent. Les dépôts clandestins ont été vidés et les transports de munitions, de matériels, de vivres et de carburants sont activement poussés de Tunis vers Souk-el-Arba.

C'est par le commandant Pabst du 3^e bureau qu'il a envoyé en liaison à Bizerte que le CSTT apprend qu'à son insu l'amiral Derrien a reçu de l'amirauté de nouveaux ordres, que les premiers transports de l'Axe sont arrivés et que les mouvements aériens se poursuivent.

A 19.30 GMT le général Juin téléphone au général Barré. Il voudrait qu'un cas d'hostilité soit immédiatement créé, pour mettre les hésitants d'Alger devant le fait accompli, mais y renonce devant l'argument du général Barré que des représailles aériennes le prendraient en flagrant délit de mouvement. Il donne toutefois l'ordre d'ouvrir le feu si les Allemands tentent de forcer les barrages, notamment avec des blindés venant de Bizerte. Ils conviennent enfin que le général Barré ne répondra plus aux télégrammes en provenance de Vichy. Dans la nuit, l'amiral Derrien s'inquiète de savoir où se trouve le général Noguès et le général CSTT lui fait répondre que, pour sa part, il fait confiance et obéit au général Juin.

Ce dernier a signé son ordre général n° 3, n° 4708/EM 3 où il remercie les troupes françaises d'AFN d'avoir fait face dans l'honneur au débarquement anglo-saxon avant de devoir s'incliner devant la supériorité adverse et les encourage à garder leur patriotisme et leur discipline devant les décisions à venir.

Le général Walter Nehring, commandant en titre de l'Afrika Korps, qu'il devait rejoindre, transite par Rome où le maréchal Kesselring lui fixe la nouvelle mission qu'il doit assumer en Tunisie : prendre le commandement d'un corps d'armée qui y sera formé et établir une tête de pont en poussant sa limite ouest, au moins pour disposer de sa liberté de manœuvre, au mieux pour atteindre la frontière algéro-tunisienne.

La marine italienne institue un commandement propre (vice-amiral Biancheri) à Bizerte où des spécialistes ont totalement dégagé le port, permettant l'accostage dans la soirée du Catarina Costa et du Citta di Napoli, amenant 340 hommes, 17 chars, 4 canons, 55 camions, 40 tonnes de munitions et 101 tonnes de carburant.

13 NOVEMBRE

01.21

PM/4^e Rég. à Amté Fse. — N° 50803-804-805-806-807

« Secret absolu. Pour maréchal Pétain de général Noguès :
Amiral Darlan et moi, après discussion très ardue, d'abord avec Murphy puis avec Murphy et le général Clark, qui ont demandé ensuite présence général Giraud qu'ils convoquèrent, sommes arrivés à un accord de principe maintenant l'armature militaire, politique et administrative actuelle et ne donnant pas au général Giraud le commandement en chef qui lui avait été formellement promis par le gouvernement américain. Cette solution a été très dure à obtenir et a suscité une violente réaction de l'intéressé qui se faisait fort d'aller chasser l'Allemand de Tunisie avec quelques bataillons de la garnison de Constantine. Elle ne pourra certainement être maintenue que si vous chargez à nouveau l'amiral Darlan de vous représenter en Afrique, indiquant que je vous ai rendu compte de ce que, contrairement à ce que vous aviez estimé, il jouit de son entière liberté. En outre vis-à-vis des Américains il est préférable qu'aucun changement n'intervienne dans la direction des négociations menées depuis deux jours par l'amiral. Il est capital de prendre d'extrême urgence cette décision étant donné le trouble qui règne dans les esprits. Il y a également grand intérêt à indiquer que c'est moi-même qui, en complet accord avec l'amiral, ai proposé cette solution. Prière accuser réception - Noguès. »

09.00

Cdt SUP AFN à Gal Cdt Air TUNISIE et Gl Cdt Air MAROC. — N° 8176/ID/AFN (aussi par radio).

« Alger pour Rabat à 13 h. 45. AFN reste sous l'obéissance complète du maréchal ou représentant AFN. Chefs différents échelons doivent garder contact et veiller moral subordonnés. Décisions seront communiqués incessamment avec... » avec... »

(Télégramme incomplet, le texte mentionne bien 13 h. 45).

Devant le refus de l'amiral Derrien de se ranger à son avis et d'obéir aux ordres du général Juin, le général Barré envoie en liaison à Tunis le commandant Gandoët qui a mission d'exposer son point de vue. Une rencontre a lieu avec l'amiral Esteva, le général Jurion et les entretiens se poursuivent jusqu'au soir. l'amiral Derrien reste réticent alors qu'entre temps il a reçu de l'amiral Battet, à Alger, l'ordre de Darlan de rejeter les Allemands à la mer et communi-

cation du message suivant de Juin à Barré (heure non spécifiée, vraisemblablement dans le courant de la matinée mais adressé à Barré le 14 à 04.50 GMT) :

N° 2456/EM 3

« Représentant maréchal a décidé de s'opposer à progression forces de l'Axe. En conséquence, s'il est encore temps, embouteiller par priorité goulet Bizerte, puis Tunis, conduire lutte dans cadre mission générale, couvrir et défendre communications avec Algérie, assurer dans toute mesure possible surveillance dans sud-tunisien itinéraires provenant Tripolitaine. Raccorder vers Tebessa avec celle assurée par 19^e Corps (...). Réintégrer division marche Constantine et détachement Kef, division marche Alger et FTA alertés, prêts embarquer... »

En milieu de matinée, le général Noguès, délégué du maréchal en Afrique, lance une proclamation où il remet le pouvoir entre les mains de Darlan et se range à ses ordres, fondant sa décision sur le fait que celui-ci a recouvré sa pleine liberté.

De son côté, Darlan proclame qu'il assure la responsabilité des intérêts français en Afrique avec l'assentiment des autorités américaines.

10.50 Amté Fse à PM/4^e Rég. (SHM). — N° 58680

« Le maréchal a reçu le message 50803 du général Noguès, réponse vous parviendra incessamment - Gabriel Auphan. »

(Ce Tg sera répété sous n° 58689, mais alors signé également de Pierre Laval).

12.45 CEC AFN à Rdt généraux RABAT et TUNIS, GENE-SUPERS TUNIS et RABAT. — N° 2463/EM SE/S.

« Tensaler - Toutes les mesures prévues au Mémento seront exécutées sauf nouveaux rappels individuels et rappels collectifs et sauf ouverture du feu sur les avions ou les navires ennemis ou suspects.

Il pourra être lancé, par tous les moyens sauf la radio, un appel aux volontaires en donnant comme raison le reconstituer complètement en effectifs de l'armée pour lui permettre de faire face à toutes ses missions - P O Sevez. »

13.45 CEC AFN à GENESUPER TUNIS - PC GEORGES (Général Barré). — N° 2464/EM 3/S.

« Le détachement de troupes du CSTT sous les ordres du colonel de Hesdin, signalé dans la région de Tebessa est placé sous les ordres du général commandant la XIX^e Région - P O Sevez. »

Sur le terrain, les Français ne leur ayant pourtant accordé qu'une présence limitée à 200 hommes, les Allemands occupent les hauteurs situées au NO de Tunis, pénètrent dans la ville, s'installent aux

issues et s'emparent du central téléphonique où est situé l'émetteur radio.

Vers 22 h., ils poussent jusqu'au carrefour du Bardo tenu par le colonel Le Couteulx ; celui-ci, invité à reculer de dix kilomètres pour éviter tout incident, n'accepte en définitive de se replier que de trois.

Les mouvements des unités prescrits le 11 se poursuivent.

Le colonel H. Lederer transporte son QG de Tunis à Bizerte, en accord avec le colonel Harlinghausen et le chef de la Kriegsmarine, le capitaine de vaisseau Loycke.

Les forces de l'Axe déjà arrivées sont les suivantes :

à Tunis (colonel Harlinghausen)

- 3 Cies du 1^{er} Feldbatallion de Tunis ;
- 1 Cie para ;
- 1 Cie de DCA ;
- 14^e Cie du 104^e Pzr Gr Rgt ;
- 1 avant-garde (3 officiers et 150 hommes) du 5^e Rgt parachutiste de la Hermann Goering.

à Bizerte (colonel Lederer)

- 1 Cie du 1^{er} Feldbatallion de Tunis ;
- du personnel de la 4^e Cie/190^e Btn ;
- du personnel de la 4^e Cie/190^e Pzr Btn ;
- 4^e Bie/2^e RA ;
- 557^e (DLVII^e) Btn italien de canons d'assaut ;
- 136^e (CXXXVI^e) Btn italien de canons automoteurs AC ;
- mouilleurs de mines R 12 et R 13.

14 NOVEMBRE

- 04.50 Envoi au général BARRE du message 2456/EM 3/S du général JUIN, communiqué la veille à l'amiral DERRIEN, cité plus haut (commentaires début 13 novembre).
- 06.05 CEC AFN à GENESUPER TUNISIE - PC GEORGES — N° 2470/EM 3.
- « Par ordre de ce jour à 04.30 (03.30 GMT) le commandement de l' est algérien est constitué.
- Il est rattaché à la 19^e Région ;
 - Il comprend le groupement de Tébessa et le détachement de l'Aurès ;
 - Le détachement de Hesdin s'y intégrera. Il prendra les ordres au PC de Tébessa. »
- 09.00 CEC AFN à GENESUPER TUNIS — N° 2473/EM 4/S.
- « Constituer parc sur rail région Constantine-Sétif à la disposition du CEC avec carburants auto en excédent et tota-

- lité essence avion qui seront dirigés sur le régulateur de Constantine. »
- 09.25 CEC AFN à PC GEORGES et Résident général TUNIS par PC GEORGES, texte identique pour MAROC. — N° 2471/EM 4/S.
« Service postal et trésorerie aux armées continuent à fonctionner dans conditions normales. »
- 10.15 CEC AFN à Résident général TUNIS. — N° 2476/EM 3 Trans/S.
« Ordre d'appliquer les restrictions réglementaires à l'échange des communications interurbaines dans la zone des armées et la zone de l'arrière. »
- 10.45 CEC AFN à PC GEORGES — N° 2483/EM 4/S.
« En vue du fonctionnement à l'essence, transformer immédiatement les véhicules qui entrent dans la composition des unités de marche. »
- 11.35 CEC AFN à Résidents et GENESUPERS MAROC et TUNISIE, COMAR CASA. — N° 2485/EM SE/S.
« Tous les rappels individuels nécessaires à la mise sur pied seront exécutés. »
- 13.15 CEC AFN à Résidents et GENESUPERS MAROC et TUNISIE. — N° 2487/EM SE/S.
« Alerte générale. Selon plan prévu exécuter les rappels collectifs. »
- 15.15 CEC AFN à GENESUPERS TUNISIE, MAROC. — N° 2488/EM SE/S.
« Vous demande vouloir bien me rendre compte chaque soir unités nouvelles dont sera achevée mise sur pied. »
- 15.35 CEC AFN à PC GEORGES et Résident GI TUNIS par PC GEORGES. — N° 2478/EM 3 Trans/S.
« Mesures de remilitarisation et de réquisition des personnels de transmissions. »
- 16.05 Amté Fse à COMAR BIZERTE (SHM). — N° 58735-36
« Pour amiral Darlan - Prends connaissance de votre télégramme à chef du gouvernement. Vous devez défendre l'AFN contre l'agression américaine. La décision que vous avez prise en violation de mes ordres est contraire à la mission que vous aviez reçue. Je donne l'ordre à l'armée d'Afrique de n'exercer aucune action en aucune circonstance contre les forces de l'Axe et de ne pas ajouter aux malheurs de la Patrie - Philippe Pétain. »
- 19.45 COMAR BIZERTE à Amté Fse. — N° 50995-96
« Situation à 17 h. 00 - 14 novembre. Personnel débarqué

cargoboats Bizerte 3 500 hommes dont 2 300 Italiens, 20 chars de 20 t, 10 chars légers, 6 pièces de 80 mm et 70 camions. En outre, DCA et 400 hommes défense terrain ont été amenés par avion. Mise en route vers extérieur pas encore annoncée. Commandement semble vouloir couvrir stationnement actuel par occupation certains points ce qui risque entraîner mélange unités de l'Axe et France et confusion grave en cas d'attaque. 1 contre-torpilleur italien coulé nord des îles Cini. »

19.50 CEC AFN à GENESUPERS MAROC et TUNISIE. — N° 2493/EM 3/S.

« Les unités des FTA ouvriront le feu sur les avions de l'Axe. Prendre accord avec le commandement local allié intéressé en vue de régler les modalités d'ouverture du feu pour les unités incluses dans le dispositif DCA allié. En attendant les unités tireront à l'imitation, c'est-à-dire en renforçant le feu de la DCA alliée sans prendre l'initiative de l'ouverture du feu - Juin. »

Vers 20.00 Gal Cdt division territoriale ORAN (Gal BOISSAU) à ses subordonnés. Note de service. EM 2^e Bureau. — N° 164/2

1° « Le maréchal avait donné sa parole d'honneur que l'Afrique du Nord se défendrait contre tout agresseur quel qu'il soit. Il a donné cette parole pour que les Allemands ne viennent pas l'occuper.

2° Les Américains ayant débarqué en Afrique du Nord, l'armée n'a pas failli à sa parole donnée et s'est battue héroïquement faisant ainsi l'admiration de ses adversaires.

3° L'Afrique du Nord reste toujours sous le commandement de son chef, le maréchal Pétain, représenté par l'amiral Darlan. Tous les chefs présents civils et militaires continuent à commander au nom du maréchal Pétain après entente avec les Américains qui sont maintenant redevenus les amis de la France. »

22.40 DWSTK TUNIS/Ia 586 à OKW-WF ST/OP OKM/1 Skl Berlin

L'agent de l'Abwehr à Tunis croit que les troupes de Tunisie et les autorités passeront aux Américains. Il signale des actes de sabotage et une forte activité communiste et gaulliste. Le général Nehring vient à Tunis pour un tour d'horizon et repart pour Rome d'où il reviendra le 17.

* *

*

Composition des troupes de Tunisie (CSTT) au 8 novembre 1942

Quatre groupements toutes armes et deux groupements réservés.

— *Groupement de Bizerte* aux ordres du vice-amiral Derrien, cdt la Marine en Tunisie et comprenant essentiellement :

- 1^{er} et 2^e bataillons du 43^e régiment d'infanterie coloniale (I et II/43^e RIC) ;
- 3^e bataillon du 4^e régiment mixte de zouaves et tirailleurs (III/4^e RMZT) ;
- 3^e escadron à cheval du 8^e régiment de la garde ;
- 2^e groupe hippomobile du 62^e régiment d'artillerie d'Afrique (II/62^e RAA).
(p.m. moyens Marine à terre dont 1 bataillon de fusiliers marins.)

— *Groupement de Tunis* aux ordres du colonel Bergeron :

- 1^{er} et 2^e bataillons du 4^e régiment mixte de zouaves et tirailleurs (I et II/4^e RMZT) ;
- 2^e groupe d'escadrons à cheval du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique (II/4^e RCA) ;
- 1^{er} escadron à cheval du 8^e régiment de la garde ;
- 1^{er} groupe hippomobile du 62^e régiment d'artillerie d'Afrique (I/62^e RAA) ;
- groupe de DCA du I/412 ;
- 1 compagnie hippomobile du 34^e génie.

— *Groupement du Sahel* aux ordres du général Trémeau :

- deux compagnies du 2^e bataillon du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens (II/4^e RTT) ;
- deux compagnies du 3^e bataillon du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens (III/4^e RTT) ;
- 3^e groupe hippomobile du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique (III/4^e RCA) ;
- 1^{er} groupe hippomobile du 4^e régiment de spahis tunisiens (I/4^e RST) ;
- 123^e et 124^e batteries de DCA du II/412 ;
- 1 compagnie hippomobile du 26^e train.

— *Groupement du Sud tunisien* aux ordres du lieutenant-colonel Nussard :

- 1^{er} bataillon du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens (I/4^e RTT) ;
- 2^e groupe d'escadrons du 4^e régiment de spahis tunisiens (II/4^e RST).

— *Groupement Réserve N° 1 (Tunis)* aux ordres du colonel Le Couteux :

- 3^e bataillon du 43^e régiment d'infanterie coloniale (III/43^e RIC) ;
- 1^{er} groupe d'escadrons mécaniques du 4^e régiment de chasseurs d'Afrique (I/4^e RCA) ;
- 7^e escadron de chars « D » du 4^e RCA (7/4^e RCA) ;
- 2^e escadron moto du 8^e régiment de la garde ;
- 3^e groupe automoteurs du 62^e régiment d'artillerie d'Afrique (III/62^e RAA) moins la 9^e batterie ;
- 1 compagnie motorisée du 34^e génie ;
- 101^e compagnie automobile du 26^e train.

— *Groupement Réserve N° 2 (Kairouan)* aux ordres du colonel Lecourtier :

- deux compagnies du 2^e bataillon du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens (II/4^e RTT) ;
- deux compagnies du 3^e bataillon du 4^e régiment de tirailleurs tunisiens (III/4^e RTT) ;
- 5^e escadron moto du 8^e régiment de la garde ;
- 9^e batterie automoteurs du III/62^e RAA.

GR 1 a préalablement encerclé « pour assurer la protection des détachements de l'Axe et veiller à ce qu'ils ne s'éloignent pas du terrain » (4). De plus, il repousse l'offre d'assistance de la Luftwaffe et fait demander à Vichy par l'amiral Esteva que les décisions de libre atterrissage des Allemands soient rapportées (5).

L'ordre général n° 1, reproduit intégralement ci-dessous, est rédigé dans l'après-midi à la suite de la suspension d'armes intervenue dans les divisions d'Alger et d'Oran. Il ne contribue pas à clarifier la situation car aucun ennemi n'est désigné. La mission des troupes de Tunisie ne change pas. La division de Constantine doit continuer à assurer la défense des ports, couvrir la Tunisie sur les directions d'Alger et de Bône, et constituer une réserve de TO dans la région de Souk-el-Arba. (6).

LE COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES DE TUNISIE
ETAT-MAJOR - 3^e BUREAU

N° 633

ORDRE GENERAL N° 1

I. SITUATION

A la suite de la suspension d'armes dans le centre et l'ouest algérien, le général CSTT prend le commandement de l'ensemble du théâtre d'opérations Est.

II. MISSION DES UNITÉS

Division de Constantine

- continuer à assurer la défense des ports ;
- couvrir la Tunisie sur les directions d'Alger et de Bône ;
- constituer une réserve de TO dans la région de Souk-El-Arba (voir § Réserves).

Troupes du CSTT

- continuer à assurer la défense du littoral et des ports en exécution de l'Instruction n° 447 TS/SP du 22 août 1942.

III. RÉSERVE A LA DISPOSITION DU COMMANDANT DU TO EST

Un détachement formé par la DI de Constantine sera poussé VF dans la région de Souk-El-Arba au cours des journées des 9 et 10 novembre 1942.

Le colonel de Hesdin prendra le commandement de ce détachement.

Composition :

- 1 bataillon du 15^e RTS à 4 Cies dont 1 Cie portée ;
- 1 groupe du 3^e RTA à 2 Cies ;
- 1 groupe d'artillerie hippo du 67^e RA à 2 batteries ;
- 1 escadron moto de la garde ;
- 1 patrouille mixte d'AM.

Mission

Etre en mesure :

- 1) de se porter rapidement dans la région de Djebel Abiod pour couvrir la direction de Bizerte ;
- 2) d'intervenir en direction de Tabarka pour interdire tout débarquement sur le littoral ;
- 3) de couvrir la direction de Tunis.

Moyens de transport mis par le CSTT à la disposition du détachement :

- 1 compagnie de cars à 1 000 places ;
- le nombre de rames nécessaires pour transporter le reste du détachement (à demeure à Souk-El-Arba).

IV. LIAISONS ET TRANSMISSIONS

- a) PC du commandant du détachement de Souk-El-Arba : Souk-El-Arba.
- b) Liaison par radio : 1 poste ER 26 bis fourni par la DI de Constantine entrant dans le réseau de sécurité Tunisie.

Indicatif : DMB. Longueur d'onde : 66 m 20.

Tunis, le 9 novembre 1942

Signé BARRÉ

Le 10 novembre, tandis que les atterrissages d'avions allemands se poursuivent à El-Aouina, le GR 2 reçoit l'ordre de se porter à Pont-du-Fahs. En fin d'après-midi, le général Barré apprend que le combat contre les Alliés cesse en Algérie et au Maroc et que le général Juin reprend le commandement en chef des forces françaises de l'Afrique du Nord. De ce fait, le théâtre d'opérations Est est dissous. Les troupes de Tunisie devront réagir seulement en cas d'acte hostile de la part des Allemands et des Italiens et se préparer à résister pour couvrir les axes de communication avec l'Algérie (cf. chapitre IV).

Dans la matinée du 11 novembre, un message du général Bridoux annonce l'arrivée de troupes allemandes par les ports de Bizerte et de Tunis et prescrit de regrouper les forces françaises, afin d'éviter tout mélange entre Français et Allemands. Le général Barré rédige alors son ordre d'opérations n° 2 qui reporte le gros de ses forces à l'ouest de la ligne Tabarka - Le Kef - Maktar - Gafsa, c'est-à-dire en mesure d'assurer la couverture des communications venant d'Algérie. En voici le texte intégral.

LE COMMANDEMENT SUPERIEUR
DES TROUPES DE TUNISIE
ETAT MAJOR - 3^e BUREAU

N^o 3/P

TUNIS le 11 novembre 1942

ORDRE D'OPERATIONS N^o 2

I. En exécution d'ordres du Gouvernement, le Général commandant le Théâtre d'Opérations de l'Est a décidé de reporter le gros des forces de Tunisie à l'ouest de la ligne générale Tabarka - Le Kef - Maktar - Gafsa.

II. DISPOSITIF A RÉALISER

1^o *Groupement de Bizerte* aux ordres du Général commandant la subdivision - PC Aïn-Draham.

EM de la subdivision,
EM, 1^{er} et 2^e Btons du 43^e RIC,
II/62^e RAA,
II/8^e Légion de la Garde,
II/4^e RMZT,
sera porté dans la région de Tabarka - Aïn-Draham.

2^o *Groupement de Tunis* aux ordres du Colonel commandant la subdivision - PC Le Sers.

EM de la Subdivision,
EM, 1^{er} et 2^e Btons du 4^e RMZT,
EM et I/62^e RAA,
II/4^e RCA,
EM et II/8^e Légion de la Garde (escadron hippo),
34^e Bton du Génie (moins 1 section motorisée au GR n^o 1),
EM et éléments hippos du 26^e Train,
3 pelotons de chars du 4^e RCA,
sera porté dans la région du Sers - Lorbeuss.

3^o *Groupement du Sahel* (Sousse-Sfax) aux ordres du Général commandant la subdivision de Sousse - PC Souk-El-Djemaa.

EM de la subdivision,
EM, 2^e et 3^e Btons du 4^e RTT,
II/4^e RCA,
9^e Batterie auto du 62^e RAA,
EM et I/4^e RST,

Cie hippo du Train,
Escadron moto de la Garde,
Batterie de DCA mobile de Sfax,
sera porté dans la région Maktar - Souk-El-Djemaa - La Kessera.

4° *Groupement de Gabès* aux ordres du Colonel commandant la subdivision -
PC Gafsa.

EM de la subdivision,
I/4° RTT,
II/4° RST,
Eléments de gardiennage,
6° escadron porté de la garde,
sera porté dans la région Gafsa - El Guettar.

5° *Groupement Lorber* aux ordres du Colonel Lorber
PC Nebeur (ordres ultérieurs).

6° *Groupement réservé n° 1* aux ordres du Colonel Le Couteulx —
PC Le Kef.

EM du 4° RCA,
I/4° RCA,
III/43° RIC,
II° Escadron moto de la Garde,
III/62° RA (à 2 batteries),
Détachement motorisé du Génie sera porté dans la région du Kef.

7° *Elements hors groupement.*

EM du CSTT et des commandants des armes et services,
Peloton d'escorte du général CSTT,
3 batteries de DCA mobiles de Tunis,
44° Groupe de Transmissions,
seront portés sur Le Kef.

L'escadron porté de la garde restera au Kef à la disposition du général CSTT.

III. MOUVEMENTS

Les mouvements seront exécutés à partir du 11 novembre 18 heures dans les conditions suivantes :

1° *Groupement de Tunis.*

EM du 4° RMZT	Mouvement VF et autocar
I et II/4° RMZT	1 000 places
3 pelotons chars du 4° RCA	Destination : Le Sers
EM du 62° RA et	Mouvement VF (1) 1 ^{re} destination : Souk-El-Arba
I/62° RA	puis VT sur Le Sers
Cie Hippo du Génie	Mouvement VT sur Le Sers par Pont-du-Fahs -
II/4° RCA	Bou Arada (voir ordre particulier) dans la mesure
I/8° Légion	du possible mouvement VF à partir de Pont-du-
Eléments hippos de la	Fahs.
I/26° Train	

Cie motorisée du Génie (moins 1 section) VT sur Le Sers par Testour.

2° *Groupement de Bizerte.*

Fera mouvement VT suivant ordre particulier à destination d'Ain Draham -

Tabarka.

3° *Groupement Lorber.*

Mouvement VT suivant ordre particulier sur Nebeur.

4° *Groupement du Sahel*

Le Groupement réservé n° 2 passe immédiatement aux ordres du général commandant la subdivision de Sousse. Ce dernier règlera les mouvements de ce groupement n° 2 et des éléments de Sousse et Sfax, en utilisant les moyens de transport réquisitionnés et ceux dont dispose actuellement le GR 2.

Le Groupement réservé n° 2 utilisera obligatoirement la route directe Siliiana - Maktar.

5° *Groupement de Gabès.*

Mouvement VT pour l'ensemble des éléments de la subdivision suivant ordres du colonel commandant la subdivision.

6° *Groupement réservé n° 1.*

Se portera ultérieurement sur Le Kef, sur ordre particulier.

7° *Eléments hors groupement.*

Batteries mobiles de DCA : aux ordres du colonel commandant le Groupement de DAT/412, mouvement VT par Testour en accord avec le commandant de la subdivision de Tunis.

44^e Groupe de Transmissions :

a) *Eléments hippos* : mouvement VT sur Le Kef par Pont-du-Fahs avec les éléments de même pied de la subdivision de Tunis et aux ordres de celle-ci (voir paragraphe I).

b) *Eléments autos* : mouvement sur Le Kef par Testour suivant ordres particuliers.

Etat-Major du CSTT et des commandants des armes et des services et QG du CSTT (y compris le commandant de la 8^e Légion) : mouvement VT (porté) par Medjez-Souk-El-Arba - réglé par le colonel commandant la subdivision de Tunis.

Peloton d'Escorte : mouvement VT sur Le Kef avec les éléments de même pied de la subdivision de Tunis et aux ordres de celle-ci (voir paragraphe I).

IV. 1° Tous les mouvements VT, y compris les mouvements pour gagner les points d'embarquement dans Tunis, seront réglés par le colonel commandant la subdivision de Tunis assisté de la Direction des Transports, sur les itinéraires suivants :

— mouvements autos sur l'itinéraire Tunis, Medjez, Le Kef

— mouvements à pied sur l'itinéraire Tunis, Pont-du-Fahs, Le Sers.

2° Les unités emporteront deux jours de vivres et le fourrage et leurs munitions au complet.

V. PC du général commandant le Théâtre d'opérations Est :

Le Kef à compter du 12 novembre 10 heures.

VI. La croûte, comprenant au maximum le quart de l'effectif, quittera ses emplacements actuels :

- soit sur l'ordre du général CSTT ;
- soit, en cas d'arrivée des forces de l'Axe, dès l'apparition de ces forces, et sans faire acte d'hostilité.

Signé : BARRÉ

Les mouvements devront commencer à 18 heures. A cette heure, la situation a considérablement changé. L'invasion de la zone libre par les Allemands est connue à Tunis. Des avions allemands atterrissent à El-Aouina et à Sidi-Ahmed (terrain d'aviation de Bizerte) et des vedettes rapides de l'Axe accostent à Bizerte et à La Goulette. Aussi, à 18 heures, par téléphone, le général Juin ordonne-t-il au général Barré d'évacuer les garnisons littorales et de réaliser un dispositif couvrant les voies d'accès vers l'Algérie dans la région Béja - Medjez-el-Bab - Téboursouk. L'ordre d'opérations n° 2 est modifié verbalement en conséquence (7). Désormais, il va falloir s'opposer à l'expansion vers l'ouest des forces de l'Axe mais il n'est pas possible de les combattre avant que la concentration des troupes de Tunisie ne soit réalisée.

II. LA CONCENTRATION DES TROUPES DE TUNISIE (12-18 novembre)

La décision, prise par le général Juin, le 11, ne résout pas tous les problèmes qui se posent en Tunisie, car à elle seule, elle ne peut réaliser l'unité d'action : la réorganisation du commandement imposée par le débarquement allié n'est effectuée que le 14 novembre. Les ordres et instructions qui adaptent la mission des troupes de Tunisie et de la division de Constantine sont signés entre le 14 et le 16. Pendant ce temps, les unités françaises agissent dans trois zones bien distinctes dont le commandement s'efforce de coordonner les actions :

- à Bizerte, où, subordonnées aux décisions du commandant de la base navale, elles font bande à part ;
- dans le Centre où elles mènent une action retardatrice ;
- dans le Sud où leur dispersion limite leur action à des reconnaissances.

A) L'organisation du commandement

Depuis le 10 novembre au soir, l'organisation du commandement est redevenue ce qu'elle était à la veille du débarquement allié. Elle n'est pas adaptée à la situation nouvelle créée par la présence d'une part, de l'amiral Darlan et du général Giraud à Alger, et d'autre part, des forces de l'Axe en Tunisie.

Le 14 novembre, un ordre de l'amiral Darlan répartit ainsi les responsabilités :

- Haut-commissaire de France en Afrique et commandant en chef des forces armées : amiral de la flotte Darlan ;
- Commandant en chef des forces terrestres et aériennes en Afrique :

général Giraud (assisté d'un adjoint Terre, le général Juin et d'un adjoint Air, le général Mendigal) ;

- Commandant en chef des forces maritimes et aéronavales : vice-amiral Michelier (le vice-amiral Moreau demeurant préfet maritime et commandant en chef de la 4^e région maritime) (8).

Le même jour, il est créé un commandement de l'Est algérien qui est confié au général Welvert, commandant la division de marche de Constantine (DMC) (9).

Le lendemain, un détachement de couverture, également appelé détachement d'armée française (DAF) est formé. Placé sous les ordres du général Koeltz, il comprend initialement les troupes de Tunisie et la DMC. Le commandement de l'Est saharien qui demeure confié au général Delay est également placé sous l'autorité du général Koeltz (10).

Cette organisation perpétue l'indépendance de la Marine à l'égard des deux autres armées, indépendance qui jouera un rôle néfaste dans l'affaire de Bizerte.

B) *Le cas particulier de Bizerte*

Le 11, le vice-amiral Derrien n'autorise pas le départ vers l'intérieur du groupement interarmes de Bizerte dont il a le commandement local.

Le lendemain, les renforts de l'Axe continuent d'arriver par voies aérienne et maritime. C'est ainsi que débarquent les premiers éléments du 190^e bataillon de reconnaissance blindée destinée à la Libye et quelques compagnies de bersaglieri (11).

Le 13, le général Barré envoie un officier de liaison auprès du vice-amiral Derrien pour le convaincre de revenir sur sa décision. Celui-ci, pour refuser, s'appuie sur les missions que l'amiral Darlan a fixées par message à l'amiral Esteva (12).

Le 14, le capitaine de frégate Jozan, sous-chef d'état-major du commandant de la Marine de Bizerte, se rend auprès du général Barré pour lui confirmer que le vice-amiral Derrien refuse d'abandonner Bizerte (13).

La cohabitation des troupes françaises et allemandes se poursuit dans cette ville jusqu'au 7 décembre. Le lendemain, le général Nehring, commandant les forces allemandes à Bizerte invite les Français à se rendre sans détruire leur matériel. Si ces conditions n'étaient pas acceptées, il menace :

- 1) « Tous les navires, les batteries et les campements des troupes seront bombardés de suite par nos avions avec des bombes à grande puissance et attaqués par nos troupes jusqu'à leur anéantissement total ;
- 2) Les équipages seront tués jusqu'au dernier officier et soldat ;
- 3) On ne fera pas de prisonniers, car une résistance de la part de vos troupes, après que les Forces armées françaises ont été dissoutes par le maréchal Pétain, aura comme conséquences que ces mêmes troupes ne seront plus considérées comme soldats réguliers d'après les lois de la guerre en vigueur » (14).

Le vice-amiral Derrien se soumet et les 3 000 hommes du général Dauphin seront rapatriés en France après avoir été désarmés. La garnison de Bizerte n'a donc joué qu'un rôle passif dans la concentration des troupes françaises en Tunisie.

C) *Les dispositions tactiques initiales*

Tandis que le groupement de Bizerte fait bande à part, le CSTT tente de concentrer ses autres forces et les troupes du Constantinois s'efforcent de barrer les axes d'invasion possibles de l'Algérie. En fait, sur le terrain, les décisions des généraux Giraud, Juin, Koeltz, Barré et Welvert s'enchevêtrent jusqu'au 15 novembre, date à laquelle l'organisation du commandement décidée par l'amiral Darlan et par le général Juin entre en vigueur.

Le 12, à 20 h. 30, le général Juin donne, par téléphone, l'ordre d'ouvrir le feu sur les troupes de l'Axe si elles tentent de sortir de Bizerte (15).

Le 13, le général Welvert constitue dans la région de Canrobert et d'Ain-Beïda, un groupement motorisé comprenant une compagnie portée, trois pelotons blindés et un groupe d'artillerie tractée (16).

Le 14, la première directive du général Giraud organise la défense de la frontière algérienne de Tabarka à Tébessa. Elle doit être tenue face à l'Est par une ligne de PA barrant tous les itinéraires utilisables par les engins blindés. Les unités alliées se concentreront à l'abri de cette couverture ; les Anglo-Saxons au nord de la route Le Kef-Souk-Ahras et les Français au sud (17).

Le même jour, le général Juin, qui a constaté qu'une brèche est ouverte dans le dispositif français à la suite du repli des garnisons du littoral tunisien, ordonne de barrer la trouée de Tébessa et de s'éclairer en direction de Gabès et des Chotts. Pour remplir cette mission, il désigne le général Welvert qui dispose :

- dans l'immédiat du 1/3^e zouaves déjà à Tébessa, du détachement du colonel de Hesdin (1/4^e RTT et 2/4^e RST) que le CSTT dirige sur cette ville (18) et du groupement motorisé de Canrobert-Ain-Beïda ;
- dans les 48 heures, à Tébessa, de deux bataillons d'infanterie prélevés dans la région de Sétif appuyés par un groupe d'artillerie hippomobile (19), et, dans la région de la Meskiana, d'un groupement comprenant 5 escadrons et un groupe d'artillerie tractée qui devra être dirigé ultérieurement sur Chéria (20).
- dans un délai non précisé, d'un escadron (1/3^e RCA) à Ghardimaou et d'un bataillon d'infanterie (du 3^e zouaves) dans la région de Morsott - Clairefontaine (21).

La mission d'éclairage sur Gabès et Tozeur, débouchés naturels de la Tripolitaine, est confiée au chef d'escadrons Manceaux-Demiau (3^e RCA). Avec trois patrouilles mixtes, il doit se porter en deux nuits d'Ain-Beïda à Gafsa où il sera rejoint par le capitaine d'Estrées (2/3^e RCA à 2 patrouilles mixtes) et par le détachement motorisé américain du lieutenant-colonel Raff (22).

Ces mises en place d'unités de provenances diverses posent des problèmes de subordination que résout une instruction du général Giraud datée du 16 novembre : toutes les unités opérant dans une zone, quelle que soit leur origine ou leur nationalité, sont rattachées à la grande unité qui en a la charge (23).

L'aviation française de Tunisie, dont les appareils sont surclassés par ceux de l'ennemi, est repliée sur Biskra.

Pour faciliter l'arrivée de la 78^e DI britannique prévue le 20, dans le triangle Bône-Tabarka-Souk-Ahras, le général Juin prescrit dès le 16 au général Koeltz de conserver si possible la libre disposition de la rocade Djebel-Abiod-Béja-Teboursouk et impérativement celle de la rocade Tabarka-Le Kef. Cette dernière localité, qui est un nœud de communications important, devra être organisée en centre de résistance (CR). Simultanément, des détachements de reconnaissance seront poussés en direction de Gabès (24) (voir carte n° 6).

Le 17, résumant à l'intention des généraux Barré et Welvert les instructions déjà reçues, le général Koeltz définit la ligne générale à organiser, soit :

Tabarka-Souk-el-Arba-Le Kef-Tadjerouine-Trouée de Si-Amor-Djebel Eddir-débouchés est et sud de Tébessa.

La limite entre les deux commandements est la route Souk-Ahras-Le Kef (au CSTT).

Pour mémoire, à côté de ces dispositions tactiques, il faut mentionner le rappel des réservistes, la mise sur pied de nouvelles unités et le rassemblement des moyens matériels.

La mobilisation, organisée clandestinement par les sections d'Etudes, se déroule en Tunisie dans de mauvaises conditions, car à la suite du repli général :

- tous les centres prévus pour la concentration des réservistes et la mise sur pied des nouvelles unités sont abandonnés, sauf celui du Kef ;
- tous les dossiers et fichiers détenus par l'EM du CSTT ont dû être brûlés avant le départ de Tunis ;
- tous les moyens de communication de masse, radio, journaux, etc., sont entre les mains de l'ennemi.

De ce fait, l'ordre d'alerte générale du 14, reçu le 15, n'a pu être réalisé que très imparfaitement (25).

Quant au matériel, notons que le général Barré estime que tout ce qu'il a été possible d'évacuer entre le 9 et le 14 au soir le fut, et il cite les chiffres suivants :

- 280 fusils mitrailleurs ; 6 canons AC de 47 ; 3 canons AC de 25 ; 3 mitr. AA de 20 ; 800 véhicules abrités dans les « Sociétés conventionnées » ; 75 000 litres d'essence ; 147 locomotives et 2 500 wagons ; 2 650 tonnes de charbon et 4 600 tonnes de matériel divers des chemins de fer tunisiens (26).

D) *Les reconnaissances dans le Sud.*

Le 15 au soir, le chef d'escadrons Manceaux-Demiau a rassemblé son détachement de reconnaissance. Le 2^e escadron du 3^e RCA (2/3^e RCA) se trouve à Sbeïtla tandis que le 1/3^e RCA (capitaine Barlier) est à Gafsa et a poussé en avant deux patrouilles sur side-cars, celle du lieutenant Argoud qui est déjà arrivée à Gabès et celle du lieutenant Richard qui, par suite d'ennuis mécaniques, n'atteindra Tozeur que le 16 au matin.

Le 16, tandis qu'arrive l'ordre du général Juin d'évacuer le dépôt d'essence de Gafsa, le chef d'escadrons Manceaux-Demiau lance trois autres reconnaissances sur side-cars, deux à partir de Sbeïtla (lieutenant Leduc sur Sousse, lieutenant Moulinier sur Sfax) et une à partir de Gafsa (lieutenant Ossent sur Maknassy). Ces détachements se heurtent à l'hostilité des autorités maritimes et de la gendarmerie qui menacent de les contraindre par la force à respecter la neutralité à l'égard des représentants de l'Axe (27).

Pourtant, le 17, ces éléments de reconnaissance peuvent prendre une attitude agressive. Les commissions d'armistice de Sfax et de Gabès sont arrêtées et internées à Gafsa. A Gabès, le lieutenant Argoud met en état de défense le terrain d'aviation avec la section laissée sur place du lieutenant de Mesmay et avec deux chars FT. Il empêche ainsi, par le feu, l'atterrissage de huit avions de transport allemands. Sept de ces derniers peuvent cependant débarquer leurs passagers à La Skhira.

Contraint au repli par l'attitude des autorités locales françaises, le détachement s'installe en surveillance le 18 à Oudref (20 km NE de Gabès). Les Allemands en profitent pour mettre à terre à Gabès 300 hommes dont un petit détachement de parachutistes. Simultanément, de petites garnisons allemandes occupent Sousse et Sfax tandis que des troupes sont dirigées par la route de Tripoli sur Gabès (28).

Le 18, le lieutenant Ossent se porte de Maknassy au carrefour à 20 km au SE de Mezzouna. Dans la journée, le chef d'escadrons Manceaux-Demiau apprend qu'un train de troupes et de matériel doit quitter Tunis pour le Sud. En accord avec le lieutenant-colonel américain Raff qui vient d'arriver à Gafsa avec 40 hommes du 509th Parachute Regiment (PR) et avec M. Desparments, contrôleur de Kasserine, il établit un plan de coupure de la voie ferrée entre Sousse et Gabès, entre Sousse et Kasserine et entre Sfax et Gafsa. Il prévoit également d'attaquer le convoi soit vers Maharès (2/3^e RCA) soit vers Bir-el-Achichina (1/3^e RCA).

Le 19 au matin, le chef d'escadrons Manceaux-Demiau porte ses automitrailleuses sur la ligne Oudref-EI-Hamma pour surveiller la route Sfax-Gabès et, si possible, la route Gabès-Ben-Gardane.

A 21 heures, le train allemand venant de Tunis déraille à Maharès. Il est pris à partie par les automitrailleuses du 2/3^e RCA qui se replient après avoir détruit le matériel et mis hors de combat 262 des 280 passagers du convoi. Le trafic sur la ligne est interrompu pour 24 heures (29).

Pendant ce temps, du 14 au 19 novembre, les troupes du général Welvert prennent un dispositif qui peut être reconstitué ainsi à la date du 19 (cf. carte n° 6).

- PC : La Meskiana.
- Groupe de reconnaissance (chef d'escadrons Manceaux-Demiau).
PC : Gafsa.
1/3^e RCA : Gafsa (PC), Maknassy, Oudref et El-Hamma.
2/3^e RCA : Sbeïtla, pointes en direction de Kairouan et de Sfax.
- Groupement de défense de la trouée de Tébessa (colonel Schwartz) :
CR d'EL-Meridj (colonel Regnault commandant le 7^e RTA) avec le II/7^e RTA et ultérieurement le I/7^e RTA.
CR de Tébessa (colonel Schwartz) avec les I/3^e RZ, I/4^e RTT, I/15^e RTS, 6^e escadron du 8^e régiment de la garde et un groupe hippomobile du 67^e RAA.
CR de Gafsa (lieutenant-colonel Raff) avec des éléments du 509th PR et du groupe de reconnaissance.
- Groupe mobile de Cheria (colonel Marchal) avec le II/3^e RSA (capitaine de Foucaucourt), le I/4^e RST (capitaine Gardy) et un groupe tracté du 67^e RAA.
- Réserve mobile (colonel Radiguet de la Bastaie commandant le 67^e RAA) avec une compagnie portée, un peloton de mitrailleuses et d'engins du 3^e RZ, le III/3^e RCA et 2 chars FT (30).

Les forces adverses demeurent encore faibles : quelques centaines d'Allemands à Gabès et les éléments avancés d'un groupe de reconnaissance italien (le Reco-Lodi) que le général Rommel détache pour couvrir ses arrières en Tunisie et qui commence à y pénétrer en direction de Ben-Gardane. Mais il a déjà été décidé de constituer la 50^e brigade spéciale aux ordres du général Imperiali de Francavilla chargée de tenir le secteur côtier s'étendant de la dorsale orientale à la mer (31).

E) *L'action retardatrice dans le Nord.*

A partir du Bardo où convergent les routes de Bizerte et de Pont-du-Fahs, deux itinéraires, séparés par la Medjerda, mènent de Tunis à Medjez-el-Bab. Entre ces deux villes, le fleuve n'est franchi que par les ponts de Djeïda et de Tebourba. Cette infrastructure routière conditionne une manœuvre retardatrice qui manque de profondeur ; il s'agit, en effet, de tenir un minimum de cinq jours en reculant de 60 kilomètres seulement.

Le colonel Le Couteux, commandant le GR 1, décide d'effectuer cette manœuvre avec deux détachements comprenant chacun :

- 1 escadron d'automitrailleuses ;
- 1 compagnie portée ;
- 1 section de 2 canons de 75 tractés.

Le détachement du chef d'escadrons Klobukowski est chargé de l'itinéraire nord et celui du capitaine Bouchard de l'itinéraire sud.

Le 12, le gros du GR 1 se trouve au Bardo. Le chef d'escadrons Klobukowski qui, depuis le 9, encercle le terrain d'aviation d'El-Aouina, replie ses éléments de carrefour en carrefour devant les Allemands (32).

Le 13, à 21 h., le chef d'escadrons Klobukowski, sur ordre, rejoint le Bardo. A 23 h, les Allemands demandent au colonel Le Couteux de leur livrer le carrefour du Bardo et de reculer de 10 km. Il ne consent qu'à un repli de 3 km sur La Manouba (33).

Le 14, l'ennemi qui met désormais en ligne des AM, de l'infanterie portée et des canons de 88 tractés se fait plus pressant. Le colonel Le Couteux doit se replier sur la ligne Djedeïda-Saint-Cyprien, puis, à 20 h, décroche de Djedeïda sur El-Bathan.

Le 15, le contact est maintenu avec un ennemi qui avance lentement mais sûrement.

Le 16, en fin d'après-midi, le GR 1 tient la ligne Tallerville-Massicault. Dans ce village, l'amiral Platon, venu de Vichy à Tunis pour inviter le général Barré à défendre la Régence contre « l'envahisseur anglo-saxon », renonce à le rencontrer et fait demi-tour (34). Cette position risque d'être débordée par la route Mateur-Béja : des éléments ennemis y sont au contact avec le II/15^e RTS à Sidi-N'Sir.

Le 17, à 2 h, les Allemands submergent la barricade de Massicault. Contraint au repli, le détachement Bouchard arrive à 7 h à Medjez-el-Bab où le colonel Le Couteux a établi son PC. Sur l'itinéraire nord, le détachement Klobukowski qui est moins fortement pressé, s'échelonne entre El-Heri et Medjez-el-Bab.

La situation générale se tend. Des reconnaissances allemandes circulent dans la région de Pont-du-Fahs et de Zaghouan. Croyant que les Américains ont déjà atteint la Tunisie, l'aviation allemande bombarde les gares de Muthul, de Sidi-Meskine (environs de Souk-el-Arba) et de Gafour (35).

Le 18, vers 8 h, les Allemands demandent sans succès le passage à El-Heri et à Medjez-el-Bab. A 13 h 45, ils préviennent le chef d'escadrons de Lambilly (II/4^e RCA) à Medjez-el-Bab qu'ils reprendront leur mouvement un quart d'heure plus tard mais ils n'en font rien.

A 15 h, le conseiller d'ambassade Moelhausen, adjoint du docteur Rahn, envoyé extraordinaire auprès de l'amiral Esteva, se présente au PC du GR 1 pour remettre en main propre une lettre du général Nehring (36) au général Barré. La rencontre n'aura lieu qu'à une heure du matin à la ferme Deligne (6 km ouest de Medjez-el-Bab). Se référant aux ordres du maréchal Pétain, le commandant en chef des forces de l'Axe demande au général Barré de décider, dans un esprit de collaboration, de :

- concentrer ses unités sur la ligne Tabarka-Le Kef-Gafsa ;
- libérer de tous leurs obstacles les routes à l'est de cette ligne ;
- inviter ses troupes à traiter les Allemands en alliés ;
- se rendre personnellement à Tunis pour y avoir une entrevue avec l'amiral Esteva.

Malgré tous ses efforts, le conseiller ne parvient pas à convaincre le général Barré et lui annonce, pour terminer, que les hostilités commenceront le 19 à 17 h. Puis, revenant sur ses pas, l'Allemand propose au général une rencontre à Medjez-el-Bab avec le docteur Rahn. Barré estimant qu'il doit pren-

dre l'avis de ses chefs, Moelhausen déclare qu'il attendra jusqu'à 5 h.

L'heure venue, le CSTT, n'ayant pas réussi à joindre au téléphone le général Juin, fait porter une réponse négative par le chef d'escadrons de Lambilly (37).

Les hostilités sont donc inévitables mais le général Barré a mis en place le dispositif suivant, à l'abri duquel les Alliés concentrent leurs troupes (38) (cf. carte n° 6).

- PC du CSTT
avant : Ferme Sainte-Marie-de-Thibar (4 km O. de Thibar) ;
arrière : Souk-el-Khemis.
- Groupement motorisé Le Couteux (GR 1)
PC : Medjez-el-Bab
au contact à Medjez-el-Bab : I/4^e RCA, 2/8^e garde, III/43^e RIC,
III/62^e RAA ;
reste du GR 1 : à l'ouest de La Medjerda.
- Groupement Bergeron (barre les axes Medjez-el-Bab - Béja et Mateur-Béja).
PC : Béja
Ouest de Medjez-el-Bab : II/4^e RCA et 1/8^e garde.
Djebel-Douemmis (entre Oued-Zarga et Béja) : I/4^e RMZT, II/4^e RMZT, I/62^e RAA.
Béja : I/3^e RTA, 1 cie du 3^e RTA, EM et BHR du 62^e RAA.
Sidi-N'Sir : II/15^e RTS.
Mine de Khanguet : 2/7^e garde (venu de Sétif).
- Groupement Trémeau (barre l'axe Medjez-el-Bab - Teboursouk).
PC : Teboursouk
Testour : II/4^e RTT, 1 batterie du III/62^e RAA, 5/8^e garde.
Teboursouk : III/4^e RTT, II/4^e RST, III/4^e RCA.
4 détachements mobiles.
- Groupement Moreau (couvre les accès du Kef).
PC : Le Kef
Le Kef : 4/8^e garde, 1 batterie du III/67^e RAA.
Nebeur : 2 Cies du 3^e RTA, 1 batterie du III/67^e RAA.
- PA de Souk-el-Khemis (aux ordres du lieutenant-colonel Carrichon).
3 Cies du 3^e RTA.
- PA de Souk-el-Arba.
I/3^e RCA, 1 batterie du I/67^e RAA.

III. — LE COMBAT DE MEDJEZ-EL-BAB

C'est parce que le combat de Medjez-el-Bab marque la rentrée en guerre de l'armée d'Afrique qu'il va en être donné une relation aussi précise que possible (39).

A) Les forces en présence

Le général Barré a décidé d'interdire à l'ennemi d'atteindre, par l'une ou l'autre rive de la Medjerda, l'important nœud routier situé à l'ouest de Medjez-el-Bab.

Depuis le 12, cette mission est confiée au chef d'escadrons de Lambilly, du II/4^e RCA (groupement Bergeron) qui a organisé deux PA.

Le premier est tenu par le 1^{er} escadron du 8^e régiment de la garde, renforcé par trois canons de 47 AC. Il est situé au confluent de l'oued Touame et de la Medjerda et commande l'accès de trois routes. Un barrage de mines le protège au nord et à l'est ; un autre barrage, plus au nord, interdit le carrefour situé à 300 m de la gare (40) (cf. cartes n^{os} 7 et 8).

Le second est situé dans une fourche formée par la Medjerda et la route du Kef. Il flanque le PA précédent au sud-est et interdit par le feu l'accès du pont principal. Il est tenu par le II/4^e RCA (deux escadrons montés). Des éléments de la 3^e Cie du 43^e RIC font également partie du dispositif.

Dans la nuit du 18 au 19, le général Barré donne le commandement du CR de Medjez-el-Bab au colonel Le Couteulx et le charge d'en renforcer la défense. Ce dernier ne modifie pas le dispositif existant auquel s'intègrent les éléments américains et britanniques suivants :

- 175th Field Artillery Battalion (à 12 pièces de 25 pounders) (US) ;
- des éléments américains de DCA (mitrailleuses de 12,7) et antichars (canons de 37) ;
- un détachement d'infanterie et d'AM britanniques.

Le tout est aux ordres du lieutenant-colonel britannique S.J.L. Hill du 1st Parachute Battalion (41).

Le colonel Le Couteulx couvre ce dispositif avec les détachements Klobukowski et Bouchard. Le premier s'étend sur 2 km entre la station et le PA du 1/8^e garde et le second entre Henchir-Baharine et le PA du II/4^e RCA.

Trois sections du groupe d'artillerie du GR 1 (le III/62^e RAA) sont en batterie à 2 km 5 à l'ouest-nord-ouest de Medjez-el-Bab sur les pentes de Sidi-Ali-ben-Ya. Outre leur mission d'appui, elles devront être en mesure d'agir en antichars. La quatrième section du groupe se trouve à la ferme de Sidi-M'Dakrene (6 km au nord-ouest de Medjez-el-Bab) pour intervenir sur les itinéraires passant au pied du djebel Ang (42).

Le colonel Le Couteulx garde en réserve la 10^e Cie du 43^e RIC, le 2/8^e de la garde et un escadron de chars D 1. Il installe son PC à la ferme de Sidi-M'Dakrene.

Du côté allemand, le Hauptmann W. Knoche du 5^e Fallschirmjäger Regiment (5^e Fallsch. Jg. Rgt.) a reçu l'ordre de faire sauter le verrou de Medjez-el-Bab. Il dispose des éléments suivants :

- état-major et un tiers de la section de transmission du 5^e Fallsch. Jg. Rgt.
- 10^e Cie moins un groupe et moitié de la 12^e Cie (compagnie d'appui de bataillon) du même régiment ;
- moitié de la 14^e Cie du 104^e Inf. Rgt avec 5 canons AC de 50 ;
- 2 sections de DCA avec 4 canons de 88 mm AA.

Son infanterie a été poussée à 1 km à l'est de Medjez-el-Bab et son artillerie est en position sur le djebel Bou-Mouss (3 km au sud-est de Medjez-el-Bab) (43).

B) *Le combat*

A 7 h 20, un avion allemand survolant l'agglomération à basse altitude est pris à partie par la DCA américaine (44).

A 8 h 15, un parlementaire allemand, le lieutenant Masstein, donne aux Français un quart d'heure pour se rallier (45).

A 10 h 45, 12 Stuka et 4 Messerschmitt 109 (Me 109) bombardent la ferme Smidia puis l'agglomération et la R. 6 à l'ouest. La centrale électrique (PC du 1/8^e garde) est atteinte. De nombreux véhicules sont détruits mais les pertes en personnel sont minimales. Deux Me 109 sont abattus par la DCA alliée (46).

Peu après, l'artillerie ennemie ouvre le feu sur nos positions le long de la Medjerda, infligeant des pertes à deux pelotons du 4^e RCA et obligeant nos avant-postes à se replier sur la rive gauche. Les parachutistes allemands franchissent la rivière à gué au sud du pont et attaquent le PA du II/4^e RCA. Repoussés à la grenade et à la mitrailleuse, ils se replient à l'abri du talus de la berge.

Après avoir reçu des renforts, les Allemands repartent à l'assaut et s'emparent de quelques éléments de tranchées. Une première contre-attaque de la 3^e Cie du RIC les arrête. Une seconde, lancée par les cavaliers et les coloniaux, les rejette sur l'oued vers 15 h 30.

Le PA du 1/8^e de la garde est attaqué vers midi par des éléments qui se sont infiltrés par le lit de la Medjerda. Mais cette attaque est repoussée avec des pertes sensibles pour l'adversaire.

Plus au nord, une tentative de franchissement de la rivière est brisée avant d'atteindre la rive opposée.

Pendant toutes ces actions, l'artillerie française intervient par des tirs d'arrêt, des tirs sur des objectifs fugitifs et des tirs de contre-batterie. Deux canons et des camions transportant du personnel sont détruits.

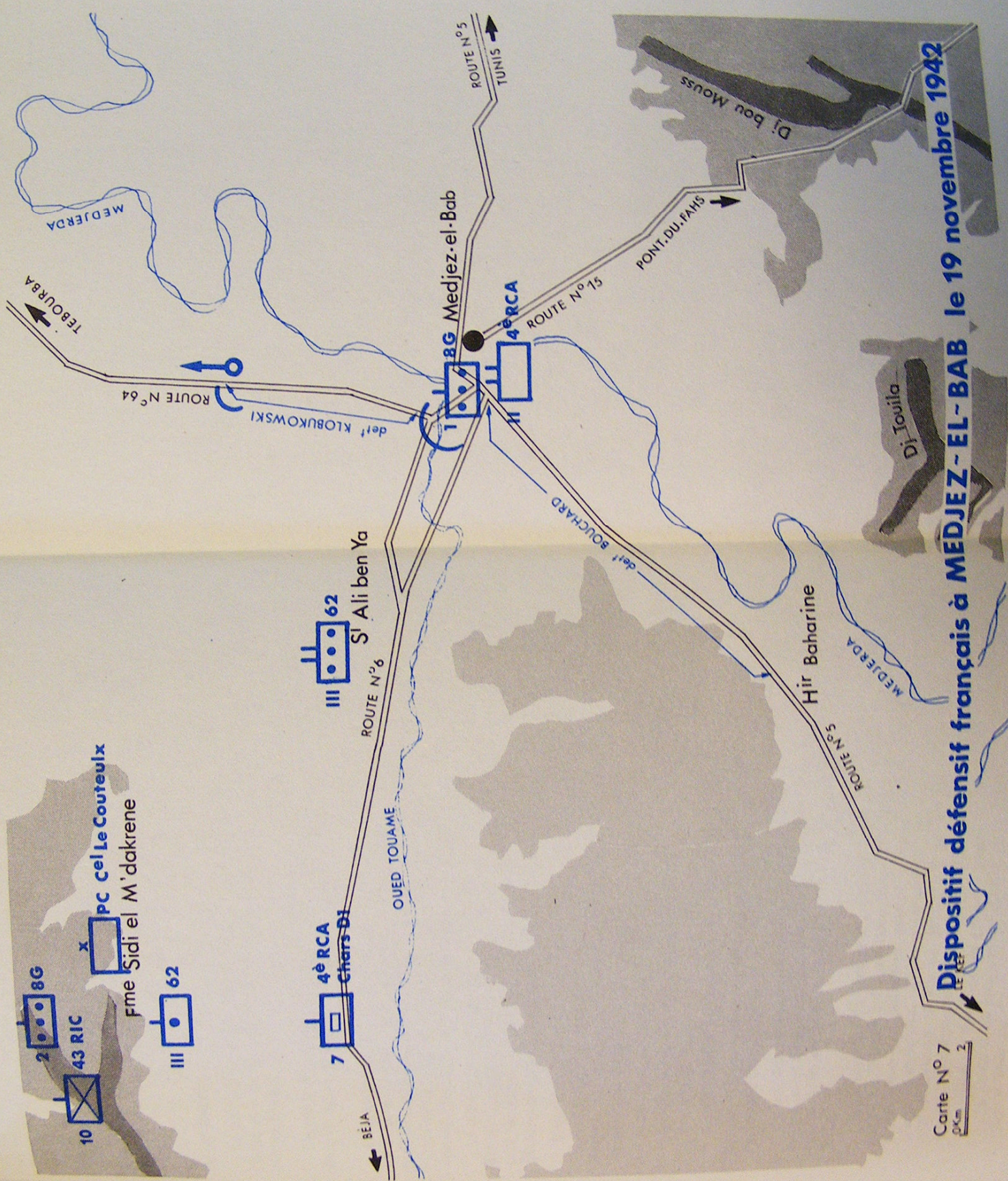
Vers 14 h, 150 parachutistes britanniques portés par des autocars du 26^e train arrivent de Béja pour couvrir le flanc gauche du dispositif allié. Ils débarquent au nord de Medjez-el-Bab et font plusieurs patrouilles de reconnaissance avant la tombée de la nuit (47).

A 16 h 30, les avions allemands bombardent Medjez-el-Bab sans être gênés par la DCA. C'est la dernière action d'une journée de combat qui a coûté aux Français 5 tués, 26 blessés, 2 prisonniers et 9 disparus. De leur côté, les Américains ont eu 2 tués, le chef de pièce et le servant d'un canon de 37 AC (48).

Au soir du 19 novembre 1942, le groupement du colonel Le Couteulx a donc repoussé les éléments allemands qui tentaient de s'emparer du carrefour de Medjez-el-Bab. Ce succès défensif sera cependant sans lendemain, et la position évacuée sur ordre dès le 20 novembre, dans le cadre général des opérations franco-alliées.

NOTES DU CHAPITRE V

- (1) La composition détaillée de ces groupements se trouve dans : *Les grandes unités françaises. Historiques succincts*, t. IV, p. 22-23 ; voir également encart ci-joint.
- (2) SHAT 2 H 124. JMO du CSTT — 8 et 9 novembre 1942.
- (3) *Ibid.*, 9 novembre 1942, (textes reproduits au chapitre IV).
- (4) *Ibid.*, 9 novembre 1942.
- (5) Général Barré, *op. cit.*, p. 82.
- (6) SHAT 2 H 124. JMO du CSTT, O.G. n° 1, 9 novembre 1942.
- (7) *Ibid.*, JMO du CSTT, 11 novembre 1942.
- (8) SHAT 5 P 1. Ordre de l'amiral de la flotte n° 5 M.
- (9) SHAT 11 P 46. JMO de la DMC TO 15/3—S du XIX^e CA.
- (10) SHAT 2 H 124. OG n° 4 du général Juin du 15 novembre 1942.
- (11) Général Koeltz, *Une campagne que nous avons gagnée. Tunisie (1942-1943)*, p. 60-61.
- (12) SHAT 2 H 124. JMO du CSTT, 13 novembre, récit rectifié ultérieurement par le général Barré. Voir également messages reproduits au chapitre IV.
- (13) *Ibid.*, JMO du CSTT, 14 novembre 1942.
- (14) SHM. Lettre adressée à l'amiral par les autorités allemandes, 8 décembre 1942. (T.T.T. 22 — Fonds Ottenheimer).
- (15) SHAT 2 H 124. JMO du CSTT, 12 novembre 1942 et Barré, *op. cit.*, p. 141.
- (16) SHAT 11 P 46. JMO de la DMC, 13 novembre 1942.
- (17) SHAT 5 P 1. Directive n° 1 du général Giraud, 14 novembre 1942.



Dispositif défensif français à MEDJEZ-EL-BAB le 19 novembre 1942

qu'à 5 h.

un téléphone le
escadrons de

mis en place le
upes (38) (cf.

II/43^e RIC,

et Mateur-

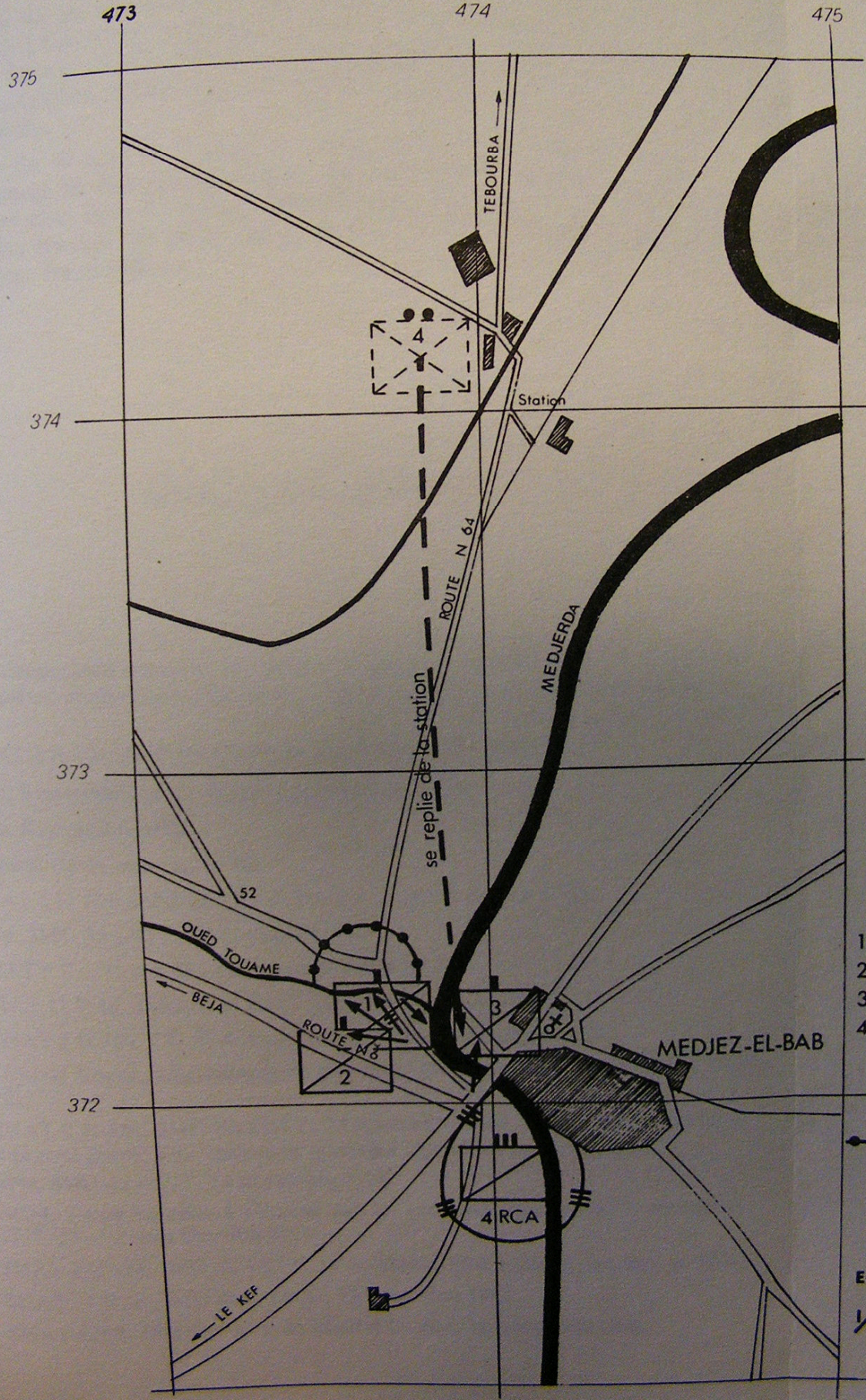
MZT, II/4^e

uk).

ation).

CROQUIS DES POINTS D'APPUI DE MEDJEZ-EL-BAB LE 19 NOV. 1942

(d'après un document d'archives)



- 1: Peloton Manet
- 2: - Lelong
- 3: - Valton
- 4: Groupe Combat Calippe

- Champs de mines
- FM
- ≡→ Mitrailleuse

ECHELLE:
1/25 000

Carte n° 9
Tentative
britannique vers TUNIS
(25 nov.-10 déc. 1942)

- Approche 15-24 novembre (sauf pointes vers Medjez et Sidi Nsir avant le 19 nov.)
- Attaqués W 25-30 novembre
- contre-attaques allemandes
- Front de repli 10/12 / 1942

0 10 20 Kms

